

Crédit photos

p. 2, 44 :

Jean-Pierre Allier

p. 43 :

Association Trait d'Union

p. 43 :

Stéphane Clarisse

p. 42 :

Camille Debiere

p. 17-18 :

Ambre Fuentes

p. 2, 19 :

Daniel Mathieu

p. 19 :

Véronique Nunge

p. 21-22 :

Alain Pantel

Sommaire

p. 3 - Edito

Vous avez dit démocratie ?

p. 5 - Brise municipale

Du grain à moudre C. Lecat

Pratiques numériques

peu praticables en Cévennes ! J.-P. Velay

p. 9 - Dans l'œil du cyclone

Les cimetières (deuxième partie)

p. 15 - Bise-Art, Blizart

Histoire de tampons

p. 19 - L'air de rien

Un four pas si banal à l'Espinass...

p. 20 - Aura Rossa

Fa temps la Cevena aviá causit Clinton

p. 23 - Ah Lisez

« Pas pleurer »

p. 24 - Tempête de délibérations

p. 41 - En coup de vent



Directeur de publication :
Étienne Passebois

Comité de rédaction

Christophe Blangero, Pierrette Coudert, Simone Cros-Allier, Ghislaine Guignier, Jacques et Julie Hugon, Maurice Jeannet, Annah Lantieri, Magali Martinez, Daniel Mathieu, Marie-Claude et Christian Mestre, Roland Mousquès, Josette Roux, Éric Tamisier, Philou Thomas, Jeanne et Alain Pantel, Étienne Passebois, Michel Riou, Odile Rival, Jean-Marie Thoyer, Jean-Michel Vandersteen, Alain Ventura

Mise en page

Magali Martinez

Imprimerie

IMPRIMERIE DES 4
48 100 Marvejols

Abonnement :

Cette revue est distribuée gratuitement aux administrés de Saint Andéol de Clerguemort et de St Frézal de Ventalon ainsi qu'aux résidents permanents de Saint Maurice de Ventalon, du Pont de Montvert et de Fraissinet de Lozère à leur domicile sur les trois communes. Pour un envoi à une autre adresse, prière de s'abonner.

Prix de vente au numéro

6 euros/n°

Abonnement à l'année

(4 numéros) : 20 euros/an

Abonnement de soutien

25 euros/an et plus...

Chèques libellés à l'ordre de :
« mairie de St Frézal de Ventalon »,
et adressés à mairie de St Frézal de
Ventalon 48 240.

ISSN 210J-3626

Dépôt légal : à parution

VOUS AVEZ DIT DEMOCRATIE ?

Rendre le vote obligatoire ? C'est la proposition du Président de l'Assemblée Nationale, Claude Bartolone, devant la désaffection de nos concitoyens pour ce mode d'expression.

Mais peut-on rendre l'exercice d'un droit obligatoire ? Si certains pays en ont décidé ainsi, est-ce pour autant au profit de la démocratie ?

La démocratie justement, ne serait-elle pas malade lorsqu'un citoyen sur deux ne prend plus la peine de donner son avis dans un scrutin comme celui qui vient de se dérouler dans les départements ?

Mais plutôt que de contraindre les gens à se déplacer, ne peut-on s'interroger sur les causes de ce désaveu et envisager les remèdes qui s'imposent ou encore chercher ce qui a coupé l'appétit de voter en retrouvant ce qui a rendu ce mode de gouvernement possible et attrayant aux premiers temps de la démocratie ?

C'est à Athènes entre le VI^{ème} et V^{ème} siècle avant J-C que sont prises les premières mesures qui donnèrent au DEMOS (peuple en grec) le pouvoir de s'opposer à l'Aristocratie et de former un corps souverain. Vers - 465 avant J-C, les réformes de Périclès permettent à l'ensemble des citoyens de participer à la vie politique de la Cité et d'accéder aux plus hautes fonctions de l'Etat. Les décisions les plus importantes sont votées à main levée par l'assemblée populaire ou ECCLESIA qui requiert un quorum de 6 000 votants sur un total de 40 000 citoyens (il est toutefois bon de rappeler qu'une minorité d'hommes jouit de ce statut, inaccessible à la grande majorité des habitants d'Athènes, alors esclaves, étrangers, femmes...).

C'est donc dans un espace étroit, connu de tous, la Cité athénienne, dans une société plutôt homogène que va pouvoir s'exercer une démocratie directe.

Mais aussi par cet exercice fut introduit dans le DEMOS le sentiment d'une responsabilité individuelle et d'une solidarité collective que les citoyens athéniens vont porter au plus haut degré, en plaçant la loi au dessus de tout, y compris des Magistrats et des détenteurs de l'exécutif !

Cet exercice de démocratie directe est-il possible dans un pays de plusieurs dizaines de millions d'électeurs ?

Le pouvoir s'éloignant, le citoyen finit par se désintéresser de la chose publique d'autant plus que les frontières à l'intérieur desquelles pourraient s'exercer son contrôle et sa souveraineté s'élargissent.

Si l'élection des conseils municipaux reste la plus « motivante » pour se déplacer, c'est que leur territoire et leurs candidats sont connus de tous ! A l'inverse si on s'éloigne de ce périmètre, nous sentons-nous autant concernés ? Qu'en sera-t-il pour cette grande Région qui va déplacer son centre de gravité bien à l'ouest de notre quotidien, de l'autre côté du Seuil du Lauragais ? De même, chacun se sent-il solidaire de cette grande Europe alors que peu d'entre nous en connaissent tous les rouages et la complexité ?



- La complexité justement : Il faut, contrairement aux époques antiques où les affaires gérées par le Conseil du peuple étaient simples, une solide connaissance des dossiers, des outils, des partenaires multiples qui président aux décisions locales ou nationales.

Petit jeu pour nous détendre : Que représentent pour vous ces sigles ?

LEADER – FEADER – POMAC – ICHN – PHAE – ALSH – PEDT – ATI – DSEN – DDCSPP.

Si vous obtenez entre 8 et 10 bonnes réponses, vous êtes prêts à occuper un rôle dans l'exécutif local.

- entre 4 et 6, vous pouvez vous inscrire sur une liste électorale communale.

- moins de 3... ? Vous comprenez que la démocratie directe ce n'est pas pour demain !

Alors nous confions notre avenir à ceux qui s'immergent dans la politique et en font un quasi-métier.

Le pouvoir s'éloigne des citoyens.

Afin de démontrer à mes jeunes élèves de Mende que nous étions malgré tout bien représentés par nos élus, après un cours théorique sur le rôle du Sénat, je les avais amenés assister à une séance de cette noble assemblée à Paris. Quel ne fût pas leur désappointement devant un hémicycle quasiment vide ! Pas un chat sur les gradins pour débattre d'une loi qui portait sur l'adoption et qui étonnamment avait passionné mon jeune public.

Sans vouloir, loin de là, prendre modèle sur Athènes, amusons-nous à évoquer la comédie d'Aristophane, jouée en 425 avant JC : « Les Acharniens »... les siècles passent, l'humour demeure !

- Dicéopolis, le héros d'Aristophane, « s'impatiente de voir la PNYX¹ vide alors qu'une assemblée est convoquée pour l'aurore » (V19-20). « Les PRYTANES² même ne sont pas là ; ils arriveront en retard, et ensuite se bousculeront l'un l'autre pour s'emparer du premier banc, tous ensemble comme un torrent ! » (V23-26). C'est qu'entre temps, les esclaves publics qui faisaient la police, avaient rabattu les citoyens depuis l'AGORA³ où ils s'attardaient à bavarder, vers la PNYX où ils devaient siéger, au moyen d'une corde enduite de vermillon, tendue en travers des rues.

Il était suffisamment désagréable d'être ainsi marqué en rouge pour ne pas accélérer le pas vers le lieu de l'Assemblée.

On pourrait certes inventer une solution moins humiliante pour remplir nos assemblées. Alors le spectacle d'un Parlement au complet rassurerait les abstentionnistes !

On voit que, dès sa création, la démocratie n'a pas été un exercice facile ni évident. D'ailleurs elle n'a pas duré longtemps ! Athènes en fit la douloureuse expérience lorsque la souveraineté du Peuple lui fût enlevée au profit d'une oligarchie, par une force étrangère, après sa défaite en - 404 devant Sparte.

Ce qui soutient la démocratie, n'est-ce pas ce sentiment de souveraineté donné au peuple. (Les Spartiates d'aujourd'hui se nommeraient Banque Centrale Européenne, Multinationales, TAFTA... !)

Alain (pas le Maire de St FREZAL !), l'avait bien saisi lorsqu'il dit : « Dès lors qu'on se laisse gouverner on est mal gouverné ». Lorsque cette souveraineté est bafouée, les peuples se détournent de la chose publique : (conf. Le Référendum de 2005 sur l'Europe où les peuples ayant dit NON, les gouvernants firent OUI en ratifiant le texte à peine revisité à Lisbonne, par voie parlementaire le 8 février 2008 !).

Ce qui favorise la démocratie est aussi l'espace dans lequel elle s'exerce. La proximité motive les électeurs, l'éloignement les en détourne.

Les leçons de l'Histoire ne nous aideraient-elles pas à éclairer les problèmes d'aujourd'hui ?

■

Marie-Christine Lieber
adjointe au Maire de Saint Frézal de Ventalon.

¹PNYX : Colline où se tenait à ciel ouvert l'assemblée du Peuple ou ECCLESIA*.

²PRYTANES : Ce sont les 500 citoyens de plus de 30 ans tirés au sort chaque année dans les dix Tribus d'Athènes. 50 d'entre eux assurent à tour de rôle sur l'un des 10 mois de l'année grecque, une permanence à la BOULE où ils préparent l'ordre du jour de l'Assemblée qu'ils doivent ensuite présider.

³AGORA : Place publique d'Athènes, lieu de réunion à la fois religieuse, politique et économique.



- Renforcer l'attractivité touristique grâce à un support qui permet aux visiteurs de partager les expériences des acteurs locaux

- Et cela va augmenter la notoriété du territoire.

Au nom des habitants et du conseil municipal de St-Andéol de Clerguemort, je tiens à remercier l'ensemble des élus de la Communauté de communes, et en particulier les présidents successifs Daniel Mathieu et Jean-Pierre Allier, d'avoir eu tous deux la volonté politique de s'engager dans ce projet d'ampleur. Je tiens également à remercier les secrétaires successives Myriam Fort et Elodie Martin pour leur implication dans ce dossier, dont chacun pourra imaginer la complexité administrative et financière vu le nombre de financeurs et d'intervenants. Ce projet n'aurait pas non plus vu le jour sans la volonté des Artisans Bâisseurs en Pierre Sèche, et je les remercie d'avoir choisi de s'implanter sur le site de l'Espinassas avec notre communauté de communes comme partenaire. Au-delà de l'Espinassas, qui est une pièce d'un puzzle à assembler, le développement futur de notre territoire est constitué d'un assemblage de projets privés ou publics, dont il faut faciliter l'émergence. Notre Communauté de communes, qui a la compétence développement économique assume pleinement cette compétence avec dynamisme : installer des entrepreneurs comme pour la maison de Marie à Fraissinet, ZAR à Masméjean, plus tard à St-Frézal de Ventalon (atelier-relais) et à Fraissinet (Lieu de Vie « Les Menhirs de Stevenson »), faciliter l'installation agricole (dispositif de stockage de foncier non bâti sur 3 ans en lien avec la SAFER pour faciliter les installations, réponse avec le SIS Mont Lozère à l'appel à projet Terra Rural 2015 de la Région), maintenir et développer la qualité des services publics comme la construction de la gendarmerie, l'installation de La Poste à la Cure du Pont de Montvert, les crèches de Trait d'Union ou encore La Maison des Services au Public.

Mais au-delà de l'initiative publique, notre rôle d'élus est aussi d'accueillir, de conseiller, d'orienter, d'aider les porteurs de projets à concevoir des projets économiques en phase avec le territoire.

Pour l'avenir, il est essentiel que nos collectivités et en premier lieu la Communauté de communes, puissent continuer à favoriser le développement de ce territoire à partir de ces richesses humaines et naturelles qui le constituent.

Maintien et accueil des populations et urbanisme

Je reviens à l'échelle communale pour la suite de mon propos. Même si nous n'en avons pas encore les résultats, nous savons que le recensement de la population municipale effectué en janvier va conclure à une baisse significative de population. Après quarante années de croissance démographique ininterrompue, ce sera une première. C'est une mauvaise nouvelle, car à moins nombreux, nous aurons moins les moyens de financer des services dont le coût est fixe quel que soit le nombre d'habitants: infrastructures routières, eau potable, service public communal.... Et nous savons par ailleurs que plus la population est importante, plus la vie sociale de chacun est diversifiée, et plus cela incite à rester. Retrouvons donc à l'avenir ce cercle vertueux.

La baisse de population s'explique en partie par un aléa dans la vie des familles que sont les séparations. Il y a donc eu sur la commune plusieurs séparations de couples avec enfants. Et le fait est que lorsque les couples se séparent, et que l'un reste, le nombre de logements occupés reste identique, sans que nous puissions installer de nouvelles personnes faute de nouveaux logements. La commune a ainsi perdu une dizaine d'habitants en deux ans, en lien avec ces choix de vie.

Une autre explication est que ces 5 dernières années, nous aurions pu installer trois ou quatre jeunes couples qui sont passés sur la commune. Or, les opportunités d'installation n'ont pas été au rendez-vous et nous avons perdu de la richesse humaine, d'adultes et de jeunes enfants. Il semble qu'il y a 20 ou 30 ans, on trouvait plus facilement qu'aujourd'hui une ruine à retaper, une maison à acheter, des clèdes qu'on pouvait aménager en gîte, et surtout du terrain agricole à exploiter.

L'avenir sur la commune des habitants qui ont plus de 60 ans, n'est pas assuré non plus. Comment adapter les habitations à plusieurs niveaux et le cadre de service avec la problématique du vieillissement et de la dépendance ?

Nous étions portés jusque là en grande partie par un flux naturel de personnes attirées par le pays, le mode de vie, les activités qu'on peut y entreprendre, et la collectivité n'avait pas grand-chose à faire pour maintenir ce flux. Aujourd'hui, il semble que cela soit différent. Si notre commune souhaite renouer avec une croissance démographique, il faudra nécessairement favoriser l'aménagement d'habitations et de lieux d'activités professionnelles nouvelles, ainsi que les installations agricoles.

Or, il nous faudra également concilier cette ambition en assurant une continuité entre le patrimoine bâti et paysager dont nous héritons et celui que nous transmettrons aux générations futures. Voici quelques principes que je pense être les bases d'un urbanisme de qualité à St-Andéol. Ces principes s'inspirent de ce qui a gouverné par le passé l'édification de notre paysage bâti.

1. Favoriser l'urbanisme regroupé en hameau, plutôt que la dispersion non planifiée de villas isolées sans lien avec une activité agricole. Ceci s'explique pour des raisons paysagères, de minimisation du coût des réseaux publics, d'économie de la consommation de foncier constituant les espaces naturels et pouvant potentiellement être de nouveau affectée à l'agriculture.

2. Permettre dans certains cas la construction de mas nouveaux à vocation paysanne (a contrario de la « villa », le mas est une habitation isolée qui est la base de la cellule familiale paysanne qui valorise le territoire autour d'elle et entretient ainsi le paysage),

3. Tirer parti de la topographie pour intégrer le bâti au relief,

4. Utiliser des matériaux naturels et locaux comme le bois et la pierre, me semblent être de bonnes bases pour bâtir le paysage que nous serons fiers de transmettre aux générations futures, et que ces dernières considéreront peut-être comme un patrimoine.

Pour répondre au besoin, voici ce que nous pouvons envisager d'entreprendre à court et à moyen terme :

A court terme, il est possible de réaliser sur des terrains communaux pas trop difficiles à viabiliser un ou deux permis d'aménager, ce qui permettrait par exemple de délimiter des parcelles accessibles à la propriété. Le but serait d'aboutir à un hameau nouveau de 3 ou 4 maisons.

A moyen terme, nous pourrions réaliser un Plan Local d'Urbanisme, afin de définir précisément les règles d'urbanisme et d'intégration paysagère que nous souhaitons, les formes d'urbanisation (hameau / mas / ateliers artisanaux et agricoles), les secteurs rendus constructibles en aire d'adhésion mais aussi en cœur de Parc national des Cévennes où tout n'est pas interdit (extensions mesurées, constructions nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles, gîtes, camping à la ferme, habitations pour les agriculteurs). Pour réaliser ce PLU, qui prendra plusieurs années, le conseil municipal de St-Andéol a manifesté son intérêt pour réfléchir à une démarche commune avec St-Frézal qui doit lancer les études d'ici fin décembre 2015. A suivre, donc...

Eau potable

Sans maîtrise de l'eau dans le domaine public, il nous sera difficile voire impossible de porter une politique ambitieuse d'accueil et de maintien des populations. C'est donc un enjeu majeur. Actuellement, la commune ne dispose que de deux réseaux publics à Lézinière et à L'Espinasse et desservant en tout 13 abonnés.

Au niveau du conseil municipal, nous pensons qu'il est économiquement plus intéressant d'avoir un seul ou deux grands réseaux desservant plusieurs hameaux plutôt que d'avoir 4 à 5 réseaux comme cela est le cas aujourd'hui. Ceci devrait permettre de faire des économies d'échelle sur les investissements, la maintenance, les analyses, et aussi sur les servitudes que l'on fait supporter aux propriétaires des périmètres rapprochés de plusieurs hectares situés en dessus des captages. Le conseil municipal a pour projet de réaliser un réseau collectant les sources de tête de bassin (Cabanis, Le Cros) afin de desservir les hameaux de Poussières, Le Cros, Lézinière et éventuellement Sambuget.

Si nous pouvons structurer aujourd'hui un tel projet, c'est bien parce que la commune a pris en charge à 100% un investissement d'enfouissement d'un tuyau entre Poussières et le Pré Neuf, en coordination avec l'enfouissement de la moyenne tension d'ERDF.

Le suivi des jaugeages des sources en 2015 nous permettra de vérifier l'adéquation entre les différentes ressources de tête de bassin et les besoins à court, moyen et long terme sur les hameaux. Après cette campagne de jaugeage, nous devons alors décider de transférer ou non la distribution de Poussières et du Cros à la commune. Cette décision devra se prendre en lien avec les aspirations des habitants de ces deux hameaux qui gèrent eux-mêmes en grande partie leur propre distribution d'eau. Cette décision devra être prise alors que les évolutions des modes de vie des habitants ne permettent plus la même qualité d'entretien des sources et des bassins qu'il y a 10 ou 30 ans, mais surtout alors que la réglementation nationale impose aux personnes desservant de l'eau au public de fournir une eau devant être régulièrement contrôlée par l'Agence Régionale de Santé. Je pense qu'il est de l'intérêt des habitants des hameaux de confier la gestion des réseaux à la commune. Il y a certes le paiement d'une redevance que l'on ne paie pas quand on entretient avec les voisins, mais c'est une assurance de ne pas avoir à monter soi-même à la source à n'importe quelle heure de la semaine, à n'importe quel moment de l'année, parce qu'il n'y a plus d'eau au bassin, et c'est une sécurité juridique absolument nécessaire quand on exerce une activité d'accueil ou de transformation agro-alimentaire. L'eau, c'est donc une autre affaire à suivre.

Finances communales

La Dotation Globale de Fonctionnement qui représente 60% de nos ressources annuelles de fonctionnement (qui sont de 150 000€) va baisser de plus de 10% en 3 ans et cela a commencé depuis un an. Cela représentera en tout une perte de plus de 10 000€ sur une dotation de 90 000€. Notre conseil municipal, est en outre sollicité sur des besoins de plus en plus importants, puisqu'en plus de tous ces projets d'avenir, nous devons continuer d'assurer un investissement soutenu

sur les routes, faire face aux intempéries de l'automne, et engager des travaux importants sur la réalisation d'un logement T4 à Lézinière l'aménagement de hameau à L'Espinasse et à Lézinière. Nous devons également payer nos agents qui assurent au quotidien le travail dont notre commune a besoin, et verser les indemnités de mandat du maire et des adjoints, dont le travail est également nécessaire pour faire avancer les projets.

Face à cet effet de ciseau annoncé, devant les incitations des financeurs à augmenter l'effort fiscal de la commune (malus de subventions pour les communes ayant un effort fiscal faible), et considérant que nous partons de bases d'imposition inférieures à la moyenne départementale, le conseil municipal a décidé d'augmenter uniformément les impôts locaux de 5%. Cette hausse représente une recette supplémentaire de 1500€ (pour 10 000€ de perte de DGF) et le produit communal des impôts s'élèvera à environ 27 000€, soit moins de 20% des recettes de fonctionnement de la commune.

Je ne propose pas ici de revenir sur le choix de 2015, mais pour l'avenir, il nous faudra déterminer s'il faut continuer cet effort demandé aux contribuables avec pour enjeu le maintien ou non du même niveau de services et d'investissement. L'idéal serait d'augmenter le niveau de services et d'investissement sans augmenter les impôts, mais je crois que tout le monde a conscience que ce genre de possibilités n'est plus trop possible de nos jours, sauf au risque d'endetter la commune sur du fonctionnement ou des investissements qui ne génèrent pas de recettes nouvelles.

A moyen terme, le conseil municipal devra aussi mieux amortir les investissements réalisés et futurs sur l'eau potable en augmentant le nombre d'abonnés, alors qu'actuellement les redevances ne représentent que moins de 2 000€/an alors que le coût du service eau est estimé à 13 000 €/an.

Vous le voyez, il y a donc quelque grain à moudre et encore il y en d'autres que je n'ai pu développer ici. Que le débat public local puisse donc éclairer les choix d'avenir que le conseil municipal devra prendre pour la suite !

■
Camille Lecat

Roland_ Quel sens donnes-tu au mot : sacré ?

Fabienne_ Pour le catholique la terre est sacrée car bénie par le prêtre. Pour nous, à la limite, tout est sacré, car tout peut devenir signe de la présence de Dieu, mais pour qu'il n'y ait pas d'adoration d'objets nous préférons dire que rien n'est sacré.

Roland_ Que penses-tu de la crémation ?

Fabienne_ En tant que pasteur je n'ai pas d'avis et ma religion non plus. Je pense que la civilisation occidentale n'a pas de rites pour accompagner l'incinération.

Cette pratique est actuellement entourée de commerce et d'artifices, je trouve cela difficile.

Roland_ Que penses-tu de l'aspect d'une tombe ?

Fabienne_ Les protestants préfèrent les tombes simples. Je trouve important que le nom soit écrit, sur une pierre ou sur un bois.

C'est une trace qui permet aux descendants de constituer la filiation. Aujourd'hui il existe une tendance à occulter la mémoire comme un fait moderne et positif. Or effacer la mémoire a toujours été la pire des punitions, car c'est nier l'existence. Le nom écrit est une mémoire possible. Nous ne vivons pas tout seuls et pour vivre le présent nous avons besoin de mémoire.

Donc je trouve bien qu'il y ait un lieu où les morts ont un nom. Ces traces s'effaceront avec le temps mais ce n'est pas grave.

Roland_ Enterres-tu quelqu'un qui n'est pas croyant ?

Fabienne_ Ça m'arrive. On me le demande parfois sachant que je suis croyante. En fait on me demande une bénédiction, c'est à dire une belle parole. Pour moi c'est dire que Dieu nous aime et nous accueille.

Les protestants accompagnent ceux qui le demandent.

Propos recueillis par
Roland Mousquès

à Vialas, l'automne 2014.

Des tombes cévenoles

Ce sont de vieilles tombes grises

Herbues et solitaires par deux ou trois

(Ainsi enterre ses morts au pré

De ses maisons la R.P.R)*

Même si quelque veuve noire hier

Encore forçait la rouille de leur barrière

Si exigüe qu'on les croirait d'un long sommeil

Dans des lits cages endormis nos parpaillots

Aujourd'hui n'y vient plus que le lézard vert

Gober quelques fragiles aoûtas

Ce sont de vieilles tombes grises

Herbues et solitaires par deux ou trois

■
Paul Gachet

* Religion Prétendue Réformée



Article L2223-9 du C.G.C.T (Code général des collectivités territoriales) : « Toute personne peut être enterrée sur une propriété particulière, pourvu que cette propriété soit hors l'enceinte des villes et des bourgs et à la distance prescrite. »

Dans notre environnement rural, qu'en est-il de l'expression : « distance prescrite » ?

« Les demandes concernant l'établissement de sépultures en terrain privé, situées en milieu rural, sont exonérées de l'obligation de distance, comme cela résulte de l'arrêt du Conseil d'État en date du 21 janv. 1987, M. Risterucci, req. n° 056-133. » (Extrait d'Accueil-Résonance Magazine).

Il faut préciser qu'une commune rurale est une commune sans zone de bâti continu de 2000 habitants ou une commune ayant moins de la moitié de la population municipale dans une zone de bâti continu.

Ce qui est le cas pour notre territoire des Cévennes-Mont Lozère.

Peut-on inhumer quelqu'un dans ce cimetière nouvellement créé ?

Oui, sous certaines conditions. Article R2213-32 du C.G.C.T : « L'inhumation dans une propriété particulière du corps d'une personne décédée est autorisée par le préfet du département où est située cette propriété sur attestation que les formalités prescrites par l'article R. 2213-17 (concerne la fermeture du cercueil) et par les articles 78 et suivants du code civil (concerne la délivrance de l'acte de décès) ont été accomplies et après avis d'un hydrogéologue agréé.

Lorsque le cimetière privé existe déjà il n'est pas nécessaire, lors de l'inhumation de faire passer un hydrogéologue. L'autorisation administrative suffit.

Pour résumer : la création d'un cimetière privé est soumise à l'autorisation du maire, l'autorisation d'y inhumer une personne décédée est de la compétence du préfet.

Lors d'une inhumation, le recours aux services des pompes funèbres est-il obligatoire ?

Non, il n'y a aucune obligation. L'article L2223_28 du C.G.C.T. précise : « Dans les localités où les familles pouvoient directement ou par les soins de sociétés charitables laïques, en vertu d'anciennes coutumes, au transport ou à l'enterrement de leurs morts, les mêmes usages peuvent être maintenus avec l'autorisation du conseil municipal et sous la surveillance du maire. »

Peut-on inhumer dans un cimetière privé une personne qui n'est pas de la famille du propriétaire du terrain ?

Oui, il n'est précisé aucun interdit dans ce cas précis. L'article L2223-9 du C.G.C.T, cité précédemment, dit simplement : « Toute personne peut être enterrée sur une propriété particulière... »

Il faut, bien sûr, l'accord du propriétaire du cimetière privé. ●●●

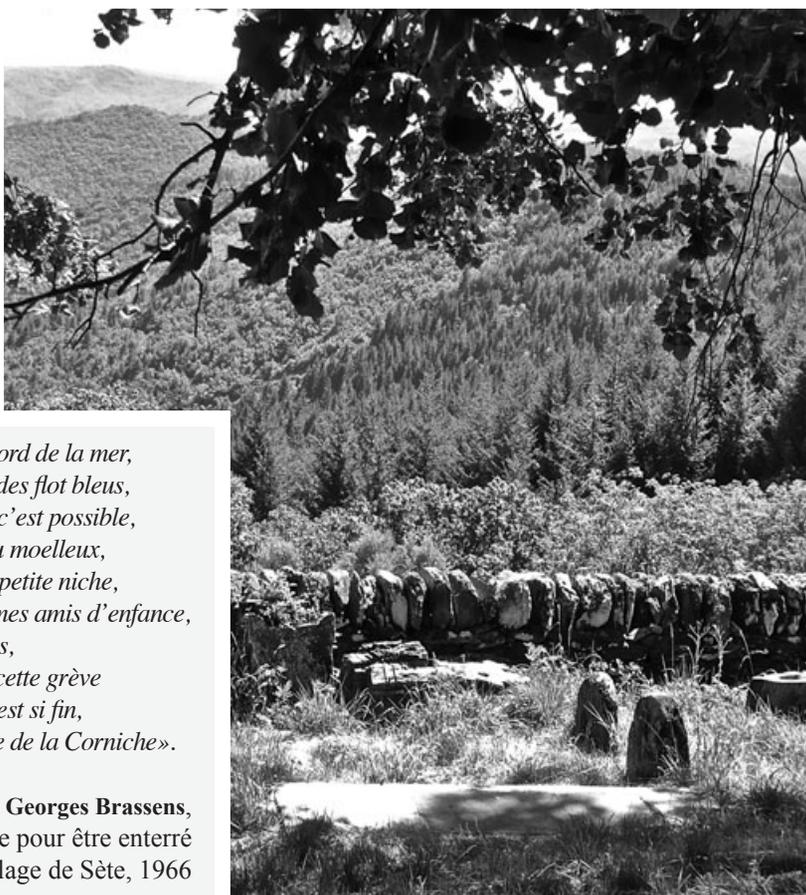
la plaque de la tombe du Salson peut refléter les pensées philosophiques de la Famille

A NOTRE FILS,
PENSEUR LIBRE.
VICTIME DE LA GUERRE.

ICI REPOSE
CLÉMENT. HUGON
DÉCÉDÉ LE 28 AOÛT 1916
À L'ÂGE DE 19 ANS.
REGRETTÉ DE SA FAMILLE.



Des maisons, Des ruches, Des tombes vivent en harmonie



«Juste au bord de la mer,
à deux pas des flot bleus,
Creusez, si c'est possible,
un petit trou moelleux,
Une bonne petite niche,
Auprès de mes amis d'enfance,
les dauphins,
Le long de cette grève
où le sable est si fin,
Sur la plage de la Corniche».

Georges Brassens,
Supplique pour être enterré
à la plage de Sète, 1966

Si quelqu'un achète une propriété sur laquelle se trouve un cimetière privé, peut-il le détruire, le déplacer ou le rendre inaccessible ?

Non, la jurisprudence précise que lorsqu'il y a une sépulture dans une propriété particulière celle-ci grève le terrain, où se situe cette sépulture, d'une servitude perpétuelle de passage au profit des proches du défunt.

Les vendeurs d'une propriété sur laquelle se trouve une sépulture ne peuvent être considérés comme ayant renoncé à leurs droits sur celle-ci en raison de l'inaliénabilité, l'incessibilité et l'imprescriptibilité de la sépulture, ainsi que sa voie d'accès qui en est l'accessoire.

Est-ce que la création d'un cimetière privé dans le cœur du Parc National des Cévennes implique une réglementation particulière ?

Non, pas à ma connaissance.

Peut-on utiliser un cercueil en carton ?

Oui, ces cercueils sont en fait *en fibres de cellulose*, ils doivent être agréés par le ministère de la santé. Leur commercialisation est autorisée par arrêté ministériel du 12/05/ 1998. Ils ont l'avantage d'être meilleur marché.

Question : Où trouve-t-on un hydrogéologue agréé ?

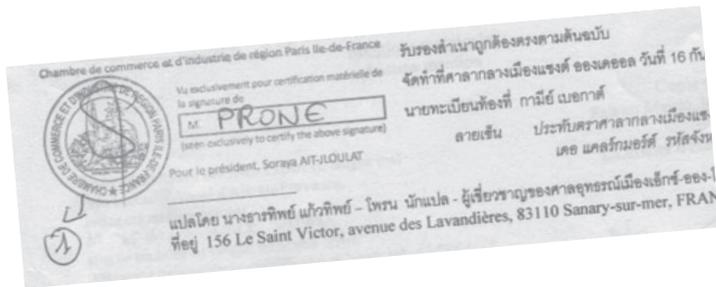
On peut obtenir ce renseignement à l'A.R.S (L'agence régionale de santé).



Roland Mousquès
Hiver 2014-2015

Histoire de tampons

Nous avons tous dû affronter l'administration pour obtenir une carte d'identité ou un passeport...



Les démarches ont pu nous irriter mais elles sont relativement simples :

- Remplir un imprimé cerfa n° xyz,
- Fournir deux photos d'identité et l'ancienne carte d'identité,
- Donner un justificatif de domicile.

Puis il reste à payer le timbre fiscal et attendre... Au pire l'administration vous demandera un extrait d'acte de naissance ou de naturalisation.

La situation est parfois plus complexe.

Ma petite fille est franco-thaïlandaise et réside en Chine. Elle a un passeport français puisque c'est une de ses deux nationalités, mais il lui en faut un thaïlandais. Elle a 18 mois. On aurait pu penser que ses parents auraient pu obtenir de l'ambassade de France à Pé-

kin les documents nécessaires en montrant « patte blanche » bien sûr : extrait d'acte de mariage des parents, son extrait d'acte de naissance et son passeport français. Eh bien ! non, cela serait trop simple, il faut le faire en France.

Evidemment, comme je suis sur place, mon fils me charge des démarches. D'après ses dires et ses informations sur le Net, je ne devrais pas rencontrer de difficulté.

Me voilà donc partie pour accomplir cette formalité.

La première étape est aisée : demander à la mairie de Saint Andéol où ils se sont mariés, un extrait d'acte de mariage (petite nuance cependant, celui-ci doit être légalisé). Sandra, notre secrétaire très professionnelle et très

serviable, téléphone au service adéquat à Alès, et on lui répond que l'acte doit être certifié conforme à l'original.

Seconde étape (toujours facile) : faire traduire en Thaï ce document par une traductrice experte et agréée. Mon fils avait donné les coordonnées d'une personne demeurant vers Aix en Provence. Je lui expédie ledit acte avec un chèque pour la rémunération de son travail. Je me rends à Paris (avant d'aller en Chine) où je reçois la traduction avec sa signature et les tampons certifiant son habilitation.

Troisième étape : Ambassade de Thaïlande (Paris 16ème – horaires 14 h 30 à 17 h 30), pour faire légaliser la traduction ; on est lundi après-midi.

●●● Cette démarche me semblait simple et agréable. Certes il y aurait certainement un peu de queue mais cet inconvénient serait largement récompensé par une promenade au Palais de Chaillot et un petit bonjour à la Tour Eiffel.

Manque de chance, la personne responsable de la légalisation est exceptionnellement absente. Qu'à cela ne tienne, j'y retourne le lendemain. Par chance il fait beau. J'apprends alors qu'il faut que je me rende aux services de légalisation du Ministère des Affaires Étrangères (Paris 7ème – horaires 9 h 30 à 12 h 30). Il est 15 heures !

Quatrième étape : mercredi 10 h, je fais la queue au service en question. L'employé au vu de mes papiers me dit : « Je ne peux rien faire, il vous manque la légalisation de la traductrice ».

Stupeur ! Je proteste : « C'est une traductrice agréée habilitée auprès du Tribunal d'Aix en Provence ».

Réponse : « Il faut quand même faire légaliser sa signature ».

Je garde mon sang-froid et lui demande poliment ce que je dois faire pour l'obtenir. « Il faut aller à la mairie de son domicile (près d'Aix-en-Provence !) ou au tribunal avec lequel elle travaille, ou chez le notaire qui fait appel à elle (région PACA !) ».

« Mais c'est dans le Sud ! » dis-je d'un air contrit et dépité.

Il me regarde et m'indique alors que je peux essayer de faire légaliser cette signature à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, si elle y est enregistrée.

« Personne suivante », circulez !

Un peu abasourdie je réfléchis : où trouver le numéro de téléphone de la Chambre de Commerce et d'Industrie ?... À la Poste, bien sûr !

« Le bureau de Poste est à côté », me renseigne un policier municipal.

Arrivée sur les lieux, je regarde un peu partout... pas d'annuaire ! Petite attente au guichet et je demande à la préparée :

- « Où sont les annuaires S.V.P. ? ».

- « Il n'y en n'a plus depuis 1998, je crois ! ».

Oups !

- « Comment puis-je obtenir les renseignements téléphoniques ? ».

- « Je vais demander à mes collègues, attendez ».

Elle revient. « Faites le 118 218 ».

Je téléphone d'un café aux renseignements et, dans la foulée, à la Chambre de Commerce et d'Industrie. À l'accueil on me donne les heures d'ouverture : 8 h 30-12 h 30 tous les jours (il est 11 h 50, je n'ai pas le temps d'y aller, c'est à côté de la rue du Louvre Paris 1er).

Mon interlocuteur ajoute :

- « Quel jour sommes-nous ? ».

- « Mercredi ».

- « Alors on est ouvert l'après-midi de 14h à 16h30 ».

- « Merci, comment dois-je procéder pour faire légaliser une signature, S.V.P. ? ».

- « Envoyez-nous un fax de la carte d'identité de la personne au n°... ».

J'appelle à nouveau les renseignements, obtiens le numéro de téléphone de la traductrice et lui demande d'envoyer un fax au numéro donné.

Après une rapide collation, je reprends le métro et me retrouve à l'adresse indiquée. Un superbe bâtiment circulaire, fin du 19ème siècle, s'y élève. Un petit panneau indique CCIDF.

Les personnes qui me connaissent savent mon allergie pour les sigles... donc je suis un peu désorientée. Deux jeunes m'expliquent : CCIDF = Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ile de France.

Je me rends au rez-de-chaussée, bureau N°3. Là je prends mon ticket pour attendre mon tour. Sereine, j'admire l'architecture du lieu et les superbes fresques du plafond. Je viens de découvrir un nouveau site dans Paris.

À mon tour :

- « Bonjour Madame, je viens faire légaliser la signature d'une traductrice dont vous avez reçu la carte nationale d'identité faxée ».

- « Mais nous n'avons pas un fax par bureau et n'utilisons plus ce système ».

- « Ah ! C'est pourtant à l'accueil, ce matin, que l'on m'a dit de pratiquer ainsi ».

- « Oh ! Ils ne sont pas toujours au courant de tout ! ».

- « Alors que dois-je faire ? ». Je reste polie semblant être un peu perdue. J'ai hésité une seconde à me montrer en colère et à ruer dans les brancards, mais je me suis dit qu'il valait mieux faire « profil bas ».

- « Il vous faut aller à la mairie de son domicile ou... » j'avais déjà entendu cela ce matin !

- « Mais je ne peux pas ! Ma petite fille a besoin de son passeport thaïlandais, je prends l'avion samedi pour la Chine et je n'ai pas le temps d'aller dans le Midi » (la corde sensible peut jouer !).

Après un temps de réflexion :

- « Bon, exceptionnellement, demandez à la traductrice de m'envoyer un mail. Voici l'adresse. En plus il me faudra la photocopie des documents, il n'y a pas de photocopieuse publique ici. Revenez avant 16 h ».

- « Merci beaucoup, je vais essayer de faire le nécessaire ».

Et me voilà repartie ! Je retéléphone à la traductrice en priant le ciel qu'elle soit chez elle et disponible. C'est le cas, j'ai de la chance de trouver une personne aimable et serviable.

En attendant que le mail arrive, je m'occupe des photocopies. Bien sûr la machine du bureau de Poste voisin est en panne, mais pour le double (au moins) du prix, je trouve la boutique adéquate.

Je retourne, pleine d'espoir, d'avoir mon tampon sésame au CCIDF et je refais la queue.

La gentille employée frappe sur son ordinateur :

- « Je n'ai pas de mail de cette dame, il n'est peut-être pas encore arrivé, attendez un peu ».

Dépitée et découragée, je me dirige vers le hall d'attente. À peine à la porte j'entends :

- « Vous êtes Mme Roux ? ».

- « Oui » (lueur d'espoir).

- « J'ai un mail à votre intention, mais il n'est pas envoyé par cette dame, mais par Mme... ».

Bien sûr tous ses papiers sont à son nom de jeune fille Thaï, suivi de son nom d'épouse. Je n'y avais pas pensé !

Ça y est, j'ai mon premier tampon, première victoire ! Tarif : 12 €...

Cinquième étape jeudi : Retour au Ministère des Affaires Étrangères et j'obtiens sans difficulté mon deuxième tampon contre 3€ de timbres fiscaux.

Il est 10 h 30. Le service de légalisation de l'ambassade Thaï n'est ouvert qu'à 14 h 30 ; mais prudente je décide d'y aller pour voir si tout est en règle. Gentiment, une employée me dit, au vu de mes documents : « Oui, pas de problème, il faut juste que nous mettions un tampon. N'oubliez pas cependant la photocopie de votre passeport ». Pourquoi ? Je ne cherche pas à comprendre, j'ai presque atteint mon but.

Les portes de l'ambassade de Thaïlande s'ouvrent enfin sur une jolie file d'attente. Décontractée, j'attends mon tour, sûre d'obtenir enfin mon troisième et dernier tampon.

C'est à moi.

- « Voici tous les documents légalisés et la photocopie de mon passeport ».

Bref regard de l'employée sur les papiers :

- « Bon, revenez au milieu de la semaine prochaine... Au revoir ! ».

Une colère intérieure commence à me dévorer, mais une petite voix me dit : « Calme, calme, ne t'énerve pas ma fille, joue à l'innocente... ».



- « Mais je pars samedi matin pour la Chine et mes enfants ont besoin de ce document pour faire établir le passeport thaï de leur fille par l'ambassade de Thaïlande à Pékin. Si elle ne l'a pas, elle aura des difficultés à rendre visite à ses grands-parents avec sa maman, puis à retourner auprès de son papa... blablabla, et j'en rajoute, je brode, j'invente... »

La préposée, devant mon désarroi, me demande :

- « Avez-vous votre billet d'avion ? ».

C'est évident, venue pour faire légaliser un document, j'avais sur moi mon billet d'avion...

- « Non, pourquoi ? ».

- « M. le Consul vérifie toutes les traductions et il lui faut du temps. Demain nous sommes vendredi et il n'est jamais présent ce jour là. Donc s'il y a urgence et s'il le juge fondé, il peut regarder le dossier après les horaires officiels. Mais c'est vraiment exceptionnel ».

- « Je peux vous le présenter d'ici une heure et demie, je pense que mon cas est exceptionnel... »

- « Revenez avant 16 h 30. Vous aurez votre réponse. Si elle est positive, il vous faudra revenir demain après-midi ».



Fa temps la Cevena aviá causit Clinton

«Noah», «Othello», «Clinton», «Isabell», «Herbemont», «Jacquez» ;
sièis mots estranhs, mas quin es lor secret ? Peças d'operà ? Jogaires de
tennis ? Reis o reinas ; vertadièrament res de tot aquò ! Detràs aqueles
mots se cabisson de vitatges fòrbandits.

*De fach, a la debuta del sègle XIX, de vitatges americans
son transportats in Euròpa e particularament en França pels
òmes que s'èran engachats a costat dels americans,
la guèrra d'independéncia durent, e tanben per de
missionaris catolics qu'avián remarcat
que lo vin de messa èra gostós.*

*Ja, en França dempuèi de milenaris,
la vinha tradicionala èra aquí presenta, plan adaptada,
mas amb la descobèrta d'autres païses coma l'America,
d'autres vitatges avián estat ensajats ;
mas a l'entorn de 1850, un campairòl, la farinosa (l'oïdium),
tafura las vinhas levat que las que son
sus vitatge Isabell resistisson e sobretot pas besonh
d'emplegar de sofre que risca d'alterar lo gost del vin.*

*De mai en 1863,
una plaga trai a tèrra lo vinhal francés tot :
una pesolhina, lo filloxéra
s'ataca a las rasigas del plant e arroiña la produccion tota,
levat la dels vitatges Noah, Othello, Clinton Herbemont,
Jacquez que balhan de vins acceptables.
E sobretot aqueles vitatges an pas besonh d'engrais ne mai
de deserbants e demandan pauc de suenhs.*

*Tourna mai en 1870, alara que los scientifics an conselhat
d'ensartan per apesar de novèls vinhals, un autre campairòl,
lo mildiò, se regala d'estofar aqueles plants ensartats.
La genetica se met al tabalh e crea d'ibrids que devrián
resistir a la farinosa, al mildiò e al filloxéra.
Pauc a cha pauc lo sièis vitatges son mespresats
pels prodoctors de la plana.*

*En 1935, lo 24 de genièr, una lei declara coma fòrbandits,
per de que grossièrs, los sièis vitatges ; per informar de prèp
la populacion un assecant es estampat : «Le Noah, l'Othello,
le Clinton, l'Isabelle, l'Herbemont et le Jacquez
sont des cépages dont la culture est interdite ;
ils vous exposent à des sanctions, ils donnent du mauvais vin ;
ce sont des reliques du passé ; ils doivent disparaître
avant le 1er décembre 1956».*

Au début du XIX ème siècle, au retour de leur campagne
de la guerre d'indépendance auprès des américains,
les français ramènent des cépages du nouveau monde
que des missionnaires avaient déjà remarqués,
lors du partage du vin de messe.

Chez nous, et particulièrement dans le sud du pays,
les vigneron qui depuis des siècles s'étaient adaptés
aux terroirs n'avaient pas hésité à essayer
ces nouveaux cépages.

Et voilà que vers 1850, un champignon, la farineuse (oïdium)
fait son apparition, déstabilisant les plants, obligeant un traite-
ment au soufre qui a une incidence sur le goût du vin ;
seuls les plants de cépage Isabell résistent,
continuant a donner des vins corrects.

Treize années après, en 1863,
la totalité du vignoble français est à terre :
une sorte de «pesolhina» connue sous le nom de phylloxéra s'at-
taque aux racines des plants, ruinant les productions,
excepté sur les cépages Noah, Othello, Clinton Herbemont,
Jacquez qui donnent, à peu de soins, des vins acceptables
et cela sans engrais ni désherbants.

Sept années plus tard en 1870, alors que les scientifiques conseillent
de greffer, un autre champignon,
le mildiou s'en donne à cœur joie pour étouffer ces plants.
À côté, la génétique travaille et crée des hybrides qui devraient
résister à l'oïdium, au phylloxéra et au mildiou et c'est une réussite
car peu à peu dans les plaines les six cépages sont abandonnés ;
seuls, les bancels cévenols continuent à les utiliser.

Et le 24 janvier 1935 une loi déclare interdits ces six cépages,
parce que grossiers ; pour en informer la population un tract est imprimé
qui dit : «Le Noah, l'Othello,
le Clinton, l'Isabelle, l'Herbemont et le Jacquez
sont des cépages dont la culture est interdite ;
ils vous exposent à des sanctions, ils donnent du mauvais vin ; ce
sont des reliques du passé ; ils doivent disparaître
avant le 1er décembre 1956».



*Mas los òmes de la tèrra, los òmes de la vinha,
lo cevenòls son caputs. En 1935, 60 000 ectaras tenon còp ;
en 1954, 62 500 ectaras ; degun aviá desrabat las vinhas
o abocinat las trelhas.*

*Dabans aquela desobeïssença l'estat mandèt de foncionaris
dins los vinhals mas en 1959 demoravan encara 35 500 ectaras.*

*Alara una ordonènça sortiguèt per castigar los reborsiers
a una amenda de 300 000F ;
una mica, en 1961 demorava encara 31 500ha.*

*Fins finala lo governament laissèt far a condicion que la consoma-
cion del vin siá familiara ;
pas question de vendre una folheta d'aquel vin.*

*Dempuèi, Europa, dins l'encastre de la CCE,
decidiguèt de considerar aqueles vitatges coma vitatges tolerats
amb l'objectiu de desapareïsser en 1979.*

*Pamens i a totjorn quicòm que truca ; uèi encara, los vitages fòra-
bandits se regalan de butar sus los bancels o de far solombrar
lo mond a l'ombra de las trelhas e granmercejan l'òme de sa
capudítge.*

*Aquò fasant, dins la Cevena tota, desfisant lo fòrabandit concienta-
ment o pas, se tròba encara per país
un Clinton a partejar, un vin qu'a rendut degun gaug
per que si que non, aquò se saupriá.*

Alara a la vòstra santat.



Alan Pantel

C'était oublier que les hommes de la terre, les hommes de la vigne,
les cévenols sont des têtus. En 1935, 60 000 ha résistent ;
en 1954, 62 500 ha ; personne n'avait arraché ces ceps,
porteurs de cépages interdits ni supprimé les treilles.

Devant une telle désobéissance l'État, la république envoya ses fonction-
naires dans les vignobles mais en 1959, il restait encore 35 500 ha.

On dut sortir une ordonnance pour châtier les «reboursiers»
et les soumettre à l'amende : 300 000 F .

Rien n'y fit ; en 1961, 31 500 ha surtout en Cévennes résistaient.

Finalement le gouvernement céda, à la condition
que ce vin ne soit consommé qu'en famille ;
pas question de vendre une «folheta» de ce vin.

Depuis, l'Europe dans le cadre de la CEE,
tolère ces cépages en fixant
comme objectif, leur disparition en 1979.

Mais voilà qu'aujourd'hui encore ces cépages sont fiers
de leur présence et remercient l'homme pour sa résistance.
Cela faisant on trouve aujourd'hui dans les treilles cévenoles
ou les vignes de bancels,
un clinton à partager qui n'a pas rendu les cévenols plus fous
qu'ailleurs, sinon ça se saurait.

A votre santé.



Alan Pantel



« Pas pleurer »

de Lydie SALVAYRE
Editions du Seuil

Prix Goncourt 2014

C'est une histoire dans l'HISTOIRE.

La mère vieillissante – Montse – raconte à sa fille – l'auteure – qui traduit sur le papier ce qu'a été son existence avec comme dominante la terrible période qu'a connue l'Espagne durant la guerre civile de 1936 à 1939.

« Pas pleurer », ne pas se plaindre, ne pas s'apitoyer sur son sort, lutter contre le dolorisme, ne pas se poser en victime.

Montse naît dans une famille de paysans pauvres, comme on en trouve partout dans le pays, quasiment sans terre, employés au service de riches propriétaires ; les femmes sont soumises et dévouées à la puissante église catholique : c'est la règle depuis toujours.

Mais tout va changer. La fragile IIème République née en 1931 organise en 1936 des élections législatives. Le « Frente Popular » en sort vainqueur mais très rapidement il se disloque tiraillé entre les libertaires qui proclament « Viva l'Anarquía ! », les socialistes (PSOE) et les communistes (PCE). Les jeunes du village optent pour l'anarchie et se lancent dans cet élan révolutionnaire, vivant de leur foi en un monde meilleur et Montse, éprise de liberté, connaît un magnifique mois de juillet 1936.

Mais aux difficultés du pouvoir politique s'en ajoute une bien plus grande encore ; l'opposition (les nationaux) conduite par le général Caudillo Franco et appuyée par l'Église et ses hauts dignitaires, entreprend de renverser la République et s'engage dans une guerre atroce opposant les uns aux autres, avec dans les deux camps de monstrueuses exactions.

La vie du village en est changée, celle quotidienne de Montse l'est également.

Lydie Salvayre s'appuyant sur le roman « les Grands Cimetières sous la lune » écrit par Georges Bernanos, révolté par ce qu'il voit des horreurs perpétrées par les « nationaux » à Palma de Majorque, relate la situation dans son déroulement : la France où pourtant le Front Populaire est en place, l'Angleterre refusant d'intervenir en Espagne pour soutenir la République, seule l'Union Soviétique de Staline aide les communistes du PCE, mais verrait volontiers la disparition des camarades anarchistes... Et pendant ce temps l'Italie de Mussolini et l'Allemagne hitlérienne interviennent très fortement aux côtés de Franco.

Lydie
Salvayre
Pas pleurer
ROMAN



Et c'est la fin :
les nationaux franquistes sont vainqueurs.

En février 1936, toute une population qui ne veut pas se soumettre aux nouveaux dirigeants quitte le pays franchissant les Pyrénées dans des conditions affreuses : le froid, la faim, la fatigue, la peur... C'est l'exode, la « Retirada », pour arriver au Perthus où la France les recevra (!) en les parquant dans des camps sur les plages de Rivesaltes ou d'Argelès.

Le récit est singulièrement écrit puisque la vieille mère qui n'a appris le français que de façon approximative s'exprime dans un « fragnol », langue mixte et transpyrénéenne que l'auteure tient à reproduire.

On peut s'interroger : comment un tel style qui impose parfois l'usage du dictionnaire bilingue a pu permettre l'attribution d'un prix littéraire ?

Ne nous étonnons pas : en 1916 Henri Barbusse avait été couronné pour « Le Feu », ouvrage où était largement utilisé le vocabulaire qu'employaient les Poilus venant de toutes les provinces de France et dont la langue était loin de celle de Flaubert !

C'est le récit d'une vie de femme, singulière et difficile, dans un pays et un peuple martyrs en proie au pire des démons.

Cela se lit d'un seul trait.

■
Etienne Passebois

Fraissinet de Lozère
conseil municipal
8 avril 2015

Présents :

Allier Jean-Pierre, Roure Gilbert, Molines Dominique, Commandré Yves, Mazoyer Thierry, Durand Regis, Folcher Christelle, Begon François, Lion Marie

Excusés : Bjornson Langen Nils, Commandré Paul

Secrétaire : Roure Gilbert

CA 2014

Les Comptes Administratifs correspondants aux comptes de gestion de la commune (200 558€ de dépenses de fonctionnement pour 223 978€ de recettes et 97 278€ de dépenses d'investissement pour 109 765€ de recettes) et ceux de la régie de l'eau (légèrement déficitaire) sont adoptés à l'unanimité en l'absence du maire dans la salle du conseil.

Budget 2015

Vote à l'unanimité du budget communal Pas d'augmentation des taxes (TH=8,16, TF=6,27, TFNB=267,11 CFE=23,78). Nous tenterons

de renégocier les emprunts en cours pour réduire la dette. Subventions aux associations: ALEPE 50, ASA-DFCI 5000, Pompiers Florac 200, Atelier montivertipontain 100, CF le Pont 200, CFLa Brousse 1200, Foot 400, FNACA 50, GV 200, Arbre aux abeilles 200, Accroches 400, Aînés Ruraux 200, Amis livre 500, Radio Bartas 100, Théâtre clandestin 300, Clède des chants 100, CINECO 100, festival Métiers d'Art 500, Stevenson 200.

Aménagement du village de la Brousse

Une étude est demandée au pôle ingénierie du Conseil Départemental.

Divers

Les deux lampadaires à la Brousse ont été posés. Les entreprises chargées de travaux commandés seront relancées (mur Plaisance, enrochement La Brousse, Travaux au Viala. Les aménagements des poubelles sont en cours (panneaux commandés). Il sera demandé un devis pour installer un poteau d'incendie à Racoules et à Finialettes. Le prix des travaux commandés à l'ASA DFCI augmentent (6,9 à 8€ pour les communes 6.9 à 10€ pour les agriculteurs et 14.65 à 16€ pour les particuliers). Une demande est faite au Conseil départemental pour racheter une

Budget 2015

Dépenses				Recettes			
		€	€		€	€	
Fonctionnement		2 014	2 015	Fonctionnement		2 014	2 015
73	FNGIR (reversement Etat)	18 000,00	18 000,00	2	Excédent n -1	94 449,63	87 869,35
60	Charge à caractère général	23 500,00	21 884,00	64	Chges personnel (reversement)	20 000,20	20 000,00
61/2/3	Services extérieurs	79 675,33	49 100,00	70	concessions, redevances,rbt	17 490,00	15 400,00
64	Charges de personnel	44 333,34	45 500,00	73	Impôts et taxes	71 796,00	76 600,00
65	Autres charges de gestion	90 979,96	119 650,00	74	Dotation Etat(DGF 88 272)	115 289,80	118 033,00
	dont (indemnité élus 18 800)				(Dot Nat péréquation 4 587)		
	(contingent d'incendie 8 800)				(DSR 9 815)		
	(contingent sivu, Eau. 80 000)				(Exo taxes compensés, 13 800)		
	(subvention asso 9 850)						
66	Charges financières	6 000,00	23 732,00				
67	charges exceptionnelles	1 400,00	2 500,00				
22	dépenses imprévues	20 000,00	10 000,00				
23	Virement en recettes d'Invest.	30 000,00	25 000,00	75	Location logement	7 500,00	11 710,00
68	dotation amortissement	13 447,00	13 447,00	77	Produits exceptionnels	810,00	1 200,00
	TOTAL	327 335,63	330 813,00		TOTAL	327 335,63	330 813,00
Investissement		2 014	2 015	Investissement		2 014	2 015
1	Déficit reporté	8 007,64	15 000,00	21	Virement de la section de fonct.	30 000,00	25 000,00
1641	Emprunt	23 947,00	19 912,68	####	Fonds Compensation TVA	12 000,00	13 000,00
211	terrains nus		1 808,00	1068	Excédent de fonctionnement	22 016,18	29 605,91
213	instal + sub ccas	42 000,00	35 000,00	####	Taxe d'Aménagement	2 000,00	3 000,00
	Transfert budget Eau	30 814,00	15 407,00	1025	dons legs	460,00	460,00
2131	Constructions	30 000,00				32 400,00	3 400,00
110	Travaux(Eaunon potableRunes	32 690,00	30 696,00	1321	Subvention Etat	5 000,00	39 880,00
	Eclairage public + amé.brousse	700,00	10 600,00	1322	Subvention Région	42 345,00	17 148,62
	mairie	59 600,00	65 000,00	1323	Subvention Département	49 232,90	17 684,00
	(voirie	18 882,89	18 500,00				
	(chemins ruraux	15 000,00	6 000,00		vente terrains	11 116,00	
	la brousse les clauzes runes	34 121,60	8 556,86				
	mat informatique logiciels	7 000,00	3 000,00		dotation amortissement	13 447,00	13 447,00
	(plu 35 000)	17 335,08	35 000,00	1328	Sub autres		
	Enfouissement Finialettes	1 882,30	14 855,28	1328	Emprunt	98 955,79	21 853,81
	murs inondation		6 500,00	1326	PNC plu	3 000,00	3 000,00
20	dépenses imprévues	10 000,00	11 643,74	1332	Amendes police + vente terrains	2 000,00	11 669,00
	Total	323 972,87	215 820,82		Total	323 972,87	215 850,82

Le Pont de Montvert
conseil municipal
12 mars 2015

Présents :

Alain Jaffard, François Folcher, Frédéric Folcher, Catherine Blaclard, Stéphan Maurin, Yves Elie Laurent, Albert Douchy, Daniel Molines, Yves Servièrre, Gilly Mac Hugo

Excusé: Michèle Buisson,

Secrétaire de séance :
Albert Douchy

1 Programme voirie

Les devis fournis par la DDT sont présentés au Conseil. Le choix des travaux réalisés en 2015 sera fait ultérieurement.

ruelle foyer logement 1956 €	
Grizac	3497 €
Le Villaret	11731 €
Rieumal	17271 €
Montée Cribaillet	3492 €
Montgros	9514 €
rue basse Finiels	11950 €
Finiels	11000 €
Pré Platon	22314 €
Le Merlet/Felgerolles	24357 €

2 Réflexion sur l'adhésion de la commune au label « station verte »

3 Délibération : adhésion au groupement de commande d'électricité (fournisseur d'électricité) faite par le SDEE

4 Délibération : renouvellement, pour 3 ans, de la convention avec Net-énergie pour la gestion du site <http://www.termstayinle-pontdemontvert.fr>

5 La Mairie possède son compte facebook et vous invite à le visiter

<https://www.facebook.com/pages/Le-Pont-de-Montvert/782129725206106>

6 Délibération autorisant le maire, à signer, avec les personnes concernées, la convention concernant les travaux d'assainissement autonome à Grizac

7 Délibération: adhésion de la commune au CNAS retraités, à partir du 01/2015

8 Délibération pour réintégrer le budget annexe du Pré Platon au budget général

9 Proposition de l'APE de Vialas d'organiser conjointement la Fête de la musique, en alternance en commençant cette année à Vialas

10 Mise en conformité de nos bâtiments accueillant du public (Gîte, salle polyvalente, musée) comme il n'y a pas de porte coupe-feu entre les différents espaces, la maison du Mont Lozère est considérée comme un seul et même établissement, il doit avoir une direction unique, ce qui n'est pas le cas actuellement. De plus, plusieurs points sont à revoir concernant la sécurité incendie du bâtiment. Des travaux de mises aux normes vont être réalisés par la commune.

11 Lettre de J-C Molines concernant la problématique du béal de Villeneuve et l'intransigeance de l'agence de l'eau.

12 Le festival du documentaire de Lasalle (30) du 13 au 16 mai 2015 propose de déconcentrer le festival dans les Cévennes. L'association Champ Contre Champ organisatrice et

Cinéco vont mettre en place les séances sur Florac, Vialas, Ganges, Valleraugue et le Pont de Montvert (le 14 mai). Participation de la commune 500 €

Le programme sur www.festivaldelasalle.org

Saint Frézal
conseil municipal
9 mars 2015

Présents :

MM. Alain VENTURA, maire ; Jacques HUGON 1er adjoint ; Mmes Muriel de GAUDEMONT-LANDAIS, 2e adjointe ; Marie-Christine LIEBER, 3ème adjointe
Mmes Anne-Marie DIDIER, Céline MATHIEU, Solène RENARD, Fabienne SALMERON
MM. Marc GOURDON, Frédéric MOUREAU

Absente excusée :
Isabelle DUQUENNE

Secrétaire de séance :
Frédéric MOUREAU

Lecture est faite de l'ordre du jour.

• **Approbation des comptes rendus** des conseils municipaux des 24/11/2015 et 26/01/2015.

• **Comptes administratifs – Comptes de gestion 2014**
Muriel de Gaudemont-Landais présente au conseil les dépenses et recettes engagées en 2014 pour le budget communal et ses annexes, à savoir les budgets

caisse des écoles, logements sociaux de l'Arbousset et Alimentation Eau Potable. Muriel de Gaudemont-Landais précise que le déficit constaté sur le budget annexe logement social est dû au retard de versement de subventions d'un montant de 27 000 € ; le déficit « réel », après versement des aides en 2015, sera de 4 000 €.

Après avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs 2014 du budget communal et de ses annexes ainsi que l'affectation de résultat (cf. : colonne fin 2014 tableau ci-dessus).

• **Vote des Comptes de Gestion 2014**

Après avoir entendu les comptes administratifs 2014, le conseil déclare que les comptes de gestion 2014 dressés par le receveur sont certifiés conformes et n'appellent ni observation ni réserve de leur part.

• **Tenue du bureau de vote** – élections départementales 1er tour 22/03/2015

08h00-10h00 : Jacques Hugon (ouverture), Solène Renard, Fabienne Salmeron
10h00-12h00 : Muriel de Gaudemont-Landais, Marie-Christine Lieber
12h00-14h00 : Jacques Hugon, Marc Gourdon
14h00-16h00 : Céline Mathieu, Frédéric Moureau
16h00-18h00 : Anne-Marie Didier, Alain Ventura

• **Réhabilitation de la mairie et du logement** – bâtiment communal du Géripon
La mairie a reçu l'attestation du caractère complet des deux dossiers de demande de subvention DETR 2015 (réhabilitation mairie + logement) déposés en sous-Préfecture le 28 janvier dernier.



• Moulin du Salson

La mairie a organisé une réunion le 02 février dernier avec les représentants du P.N.C., des Bâtiments de France, du Conseil Général de la Lozère, de la Fondation du Patrimoine, du Groupement Forestier de Saint Frézal de Ventalon et de l'association Passadou (chantiers internationaux). L'ensemble des participants reconnaît l'intérêt culturel, historique, patrimonial du moulin.

Les travaux de remise en état peuvent bénéficier d'aides, du P.N.C. (20% des travaux plafonnés à 10 000 € ou 30% du surcoût architectural), du C.G 48 (60% coût HT), de la Fondation du Patrimoine (aide au lancement d'une campagne de mécénat), du C.R.L.R.

Une visite du moulin est programmée lundi 16 mars avec l'ensemble des participants susmentionnés.

• Catastrophe naturelle – inondations septembre-octobre 2014

Le maire rappelle que le coût des travaux suite aux inondations de l'automne dernier est estimé à 48 450.00 € HT. Une demande d'aide auprès de l'Etat au titre du Fonds de solidarité en faveur des collectivités touchées par des catastrophes naturelles a été déposée en novembre 2014 ; à ce jour, l'Etat n'a pas informé les communes de son taux d'intervention.

• Acquisition de la bergerie et des terres attenantes par Terre de Liens

Le comité de décision de Terre de Liens se réunit le 16 mars prochain et se prononcera sur l'acquisition ou non de la bergerie et des terres.

• Lots au hameau de l'Ayrolle

Le Département a alloué une subvention de 5 000.00 € (dépense subventionnable TTC : 10 000.00 €) à la commune au

titre du P.E.D 2015 pour les travaux de viabilisation des lots au hameau de l'Ayrolle.

Le projet de création d'un atelier peut être porté par la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère une fois les travaux de viabilisation réalisés.

• Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Le maire rappelle au conseil l'obligation d'activer la procédure de révision du P.O.S et d'élaboration du P.L.U sur l'ensemble du territoire communal avant la fin de l'année 2015 sous peine de caducité de l'actuel P.O.S.

• Programme voirie 2015

La longueur de la voirie communale est de 43 km. Le Département participe aux travaux de voirie à hauteur de 50 % HT plafonné cette année à 35 000 € HT du coût total soit 17 500 € HT d'aide financière.

M. VEYRIER de Lozère Ingénierie a présenté des devis pour le programme

voirie pour un coût total de 98 729.80 € HT ; ont été retenus les travaux suivants :

- VC de Vimbouches : 27 949.30 € HT
- VC des Espérelles : 79800 € HT
- VC de Leyris : 5 525.50 € HT.

TOTAL : 34 272.80 € HT, montant auquel se rajoute 5 % d'honoraires de Lozère Ingénierie.

• Aménagement hameau Pénens-Bas

- ERDF a procédé à une première estimation des coûts d'enfouissement du réseau électrique ;
- ORANGE n'a pas encore procédé à l'estimation des coûts d'enfouissement du réseau téléphonique ;
- Drainage des eaux : une estimation des coûts va être réalisée par Lozère Ingénierie ;
- Parking bas du hameau : Lozère Ingénierie évalue le coût des travaux à 7 000.00 € HT.

• Questions diverses

- Hameau de Pénens-Bas : suite au débouchage du réducteur de pression, le filtre est à changer (devis demandé à S.A.R.L. Rouvière)

- Embranchement gare : installer piquet pour signaler l'affaissement de l'aire de stationnement

- Au croisement de la route départementale, sur la voie communale de Vimbouches : Nécessité de mettre un marquage au sol afin d'éviter la « chute » brutale des voitures qui descendent.

- Sur la route départementale 30 mètres après croisement de Vimbouches en direction de la route des Crêtes : buse bouchée

- Hameaux de Conchès et Pénens Bas : Nécessité d'installer un ralentisseur ou une limitation de vitesse à 30 km/h. Le hameau de Pénens Bas devant subir des travaux sur la chaussée

COMPTE	Recettes 2014	Dépenses 2014	Solde 2013	Fin 2014
AEP (eau) Exploitation	30 624.84	30 964.84	8940.75	+ 8600.75
AEP Investissement	6120.28	8098.03	28 501.78	+ 26 524.03
Budg communal Fonctionnement	285 779.14	277 449.56	72 095.36	+ 80 424.94
Budg communal Investissement	132 395.50	149 978.26	- 31 144.84	- 48 727.60
Ecole Fonctionnement	49 661.93	49 199.25	- 395.59	+ 67.09
Ecole Investissement	0,00	0.00	- 698.25	- 698,25
Logement Social Fonctionnement	23 292.50	17 982.40	- 3912.49	+ 1397.61
Logement Social Investissement	77 451.88	99 613.19	- 9279.83	- 31 441.14

(enfouissement des réseaux et drainage des eaux pluviales), une solution provisoire mais rapide devra être adoptée.

- Sinistre parking des Abrits : un expert a été désigné par le juge du Tribunal Administratif suite à la requête de M. Mme SOULIER.

- Internet Pays des Cévennes : Le pylône de Saint Hilaire a été remis en état, mais le relais de Leyris ayant des problèmes d'alimentation électrique, la vallée de la mairie n'est toujours pas connectée. Quant à l'autre partie de la commune, un nouveau pylône a été implanté à Pénens-Haut à côté de l'ancien, mais le matériel reste toujours sur le pylône défectueux... donc pas de connexion non plus !

- Terra rural : Association à la recherche d'exploitations agricoles à transmettre.

- Le logement communal (T3) du Géripon se libère.

L'ordre du jour et les questions diverses ayant été traités, la séance est levée à 20 h 20.

Saint Maurice
conseil municipal
24 mars 2015

A 10 h 00 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Paul VELAY ;

Présents :

Laurent ARBOUSSET, Patrick BRUN, Gilles CHABALIER, Matthias CORNEVAUX Michel RIOU et Françoise THYSS.

Absents excusés : Néant.

M. Patrick Brun a été nommé secrétaire.

VOIRIE ET TRAVAUX DIVERS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le programme de voirie 2015 comporte trois tranches : Le Massufret, Masméjean et une partie de la chaussée entre Les Urfruits et L'Aubaret. Il propose que des travaux soient effectués sur les parapets des ponts entre Masméjean et la Vialasse hors programme voirie.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux envisagés sur les bâtiments communaux : toitures de la maison du Parc, des logements au dessus de la Mairie et de la salle de bains de l'ancienne Poste. Un contact est pris avec le CBE pour étudier la possibilité d'un financement dans le cadre de la rénovation des logements sociaux, dans une démarche d'économie d'énergie, en remplaçant la chaudière à fioul de la maison dite « du parc », par une chaudière à bois.

Le Conseil Municipal, après discussion, accepte les propositions de remise en état de la Voirie, ainsi que les travaux envisagés sur les bâtiments communaux et décide de charger Monsieur le Maire de l'étude de demande de subventions et des différents dossiers de travaux.

PROPOSITIONS ET ENCADREMENT D'ACTIVITES DE JEUNES BENEVOLES

Il paraît difficile d'organiser un chantier cette année. Une réflexion est engagée pour prévoir quelque chose pour l'année 2016.

HEURES COMPLEMENTAIRES AGENT COMMUNAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de donner 16 heures complémentaires

mensuelles à Monsieur GAUCH Alain, agent communal, afin de poursuivre les travaux de réparation, suite aux intempéries de l'automne 2014, qui ont causé des dégâts importants sur les voies communales, pour le mois d'avril 2015. Cette décision est prise à l'unanimité pour 6 mois, à compter du mois d'avril inclus.

MISE A DIPOSITION D'UN PERSONNEL EN REMPLACEMENT DE MADAME GUIGNIER

Le Maire expose au conseil la nécessité de mettre à disposition Madame Sylvie DE GREEF à raison de 8 h hebdomadaires effectives réparties comme suit :

- Les jeudis de 12 h 45 à 16 h 45
- Les vendredis de 12 h 45 à 16 h 45

Le conseil accepte à l'unanimité.

CONTRAT DE RIVIERE TARN-AMONT

Le Conseil Municipal, après discussion, décide de reconduire, pour l'année 2015, la convention de partenariat pour l'animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Tarn-Amont, signée en 2014.

INFORMATIONS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le principe des contrats territoriaux, nouveau mode de partenariat entre le Département et les Communes. Ce programme entre dans la phase « projets », et des fiches spécifiques devront être établies pour chaque projet d'investissement, en se projetant sur les 3 années à venir.

Le Conseil Municipal souhaite inscrire 4 projets, en cohérence avec les diagnostics déjà préparés :

Entretien de la voirie communale et classement du chemin du Villaret en voirie communale.

Rénovation du Temple de Saint-Maurice de Ventalon.

Extension du garage communal et aménagement de ses abords.

Amélioration du système d'épuration sur le hameau de Masméjean et, éventuellement, du Massufret. Embellissement du hameau de Masméjean, le plus peuplé de la Commune.

BUDGET 2015

Le Conseil Municipal analyse les restes à réaliser sur le budget 2014 en préparation à l'étude du Budget prévisionnel 2015, qui sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Une demande de benne à encombrants sera faite au SDEE, comme les années précédentes, à placer à Masméjean.

Saint Andéol
conseil municipal
29 novembre 2014

Présents :

Jean-Claude DAUTRY, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Loïc JEANJEAN, Camille LECAT, Daniel MATHIEU, Emilie MERMET-BOUVIER, Véronique NUNGE, Hervé PELLECUER, Miriam ROESSEL

Absents :

Frédéric NADLER, Josette ROUX

Procurations :

Josette ROUX à Loïc JEANJEAN

Secrétaire de séance :

Hervé PELLECUER



Ouverture de la séance :
17 h 00

À l'unanimité, approbation du compte-rendu du 10 octobre 2014

Le maire informe de l'état d'avancement du dossier de consultation aux entreprises pour le marché public de travaux d'aménagement de hameaux de la mairie et du Temple (lots génie civil et pierre sèche), de l'Espinassas (lot génie civil), de Lézinière (lot génie civil).

La consultation sera lancée courant décembre 2014 pour une ouverture des plis en janvier 2015.

Une participation financière du Conseil Général de la Lozère et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse est possible à hauteur de 80 % pour le réseau humide (30 % agence de l'eau – 50 % CG 48) et de 50 % pour le réseau sec (CG 48 – programme aménagement de villages).

- Terra Rural et espace-test : le maire et Mme MERMET-BOUVIER font part de la réunion du 05 novembre à l'initiative de Mme S. PANTEL. Le projet d'espace-test est éligible au dispositif Terra Rural (cofinancement FEADER - CR-LR) ; la mission d'ingénierie du projet peut être financée à hauteur de 80 % HT.

- CFD et sentier chemins de la Liberté : un guide – Les chemins de la liberté – est en cours d'élaboration par l'association CFD avec un financement PNC.

L'association propose de définir un itinéraire de randonnée qui rejoindrait Géroland au Collet de Dèze en passant par la route des Crêtes (hameau de l'Espinassas), Champdomergue sur la commune de Saint Fréal

de Ventalon, le temple de Saint Andéol de Clerguemort puis descente au Collet de Dèze par la vallée du Dourdon.

Le conseil échange sur la partie Saint Andéol de Clerguemort et plus particulièrement sur la traversée du ruisseau de Lamarnet compte-tenu de la demande de déviation des propriétaires du Lauzas. Il serait possible d'emprunter le passage à gué du Samson mais il conviendrait de le sécuriser.

- Le maire informe le conseil de la réunion du S.I.R.T.V. du 12 novembre 2014. A 8 voix contre 1, les délégués du S.I.R.T.V. ont décidé de vendre la parcelle A.751 sise commune de Saint Martin de Boubaux à T.D.F (anciennement Télédiffusion de France) locataire du terrain jusqu'en 2025 et sur lequel est implantée leur antenne.

Suite à cette décision, les délégués du S.I.R.T.V. ont voté, à l'unanimité, la dissolution du syndicat.

Les communes-membres du Syndicat doivent délibérer sur sa dissolution ; approuvé à l'unanimité par le conseil.

- Par acte notarié du 27 novembre 2014, la commune a acquis la magnanerie de Sambuget (parcelles C21-C22) pour un montant de 35 000 € hors frais d'acte. Le maire rappelle que la commune a obtenu une subvention de 15 200 € au titre de la DETR 2014 par l'Etat pour financer l'acquisition.

Le conseil autorise le maire à consulter des banques pour obtenir un prêt afin de financer l'acquisition.

- Schéma Directeur d'Assainissement : le maire présente au conseil le rapport

d'AQUA SERVICES (un diagnostic et préconisations en matière d'assainissement) ; le rapport présente des insuffisances sur l'état des lieux, les propositions, les solutions, la synthèse des entretiens individuels... ; aussi, le maire va demander au bureau d'études de réviser le rapport avant présentation au conseil.

- Recensement I.N.S.E.E 2015 : par arrêté communal, Eric Tamisier et Sandra Laurain sont respectivement agent recenseur et coordinateur communal pour la collecte du recensement de la population qui débutera le 15 janvier 2015.

- Transports scolaires : le conseil accepte de voter la quote-part communale de 5 x 243 € = 1 215 € pour la participation au ramassage scolaire organisé par le Conseil Général 48.

- La redevance d'occupation du domaine public (R.O.D.P) par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité (ERDF) est de 195 € pour l'année 2014.

La redevance au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de télécommunication (ORANGE) pour l'année 2014 est de 420.68 € auxquels il convient de rajouter les redevances pour les années 2010 à 2013 d'un montant total de 1 574.13 €.

Le conseil autorise le maire à procéder à la demande de paiement des RODP susmentionnées.

- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations demande aux communes la mise en place d'un registre communal recensant les personnes vul-

nérables afin « de permettre une intervention ciblée des associations et des services sociaux en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence ».

La démarche d'inscription dans le registre est volontaire et confidentielle. Le conseil propose une information par le biais du Vent des Bancelles ainsi qu'un mail à l'ensemble des habitants.

P.-E. DAUTRY se charge du dossier.

- Délibérations budgétaires modificatives : approuvées à l'unanimité voir : **TAB 1, TAB 2, TAB 3.**

- Avant-Projet-Définitif (A.P.D) de la maison Rouverand : présentation par V. NUNGE et validation par le conseil. L'acte de vente sera conclu fin décembre 2014. Le Conseil donne procuration à M. le Maire afin de signer l'acte authentique avec l'EPF

- Point sur l'A.E.P: le maire informe le conseil :

des fuites sur le réseau de Lézinière – Pré Neuf

des résultats d'analyses de l'A.R.S non conformes (Escherichia coli et Entérocoques)

des mesures prises par les employés communaux (recherche et réparation de la fuite, décontamination choc en réservoir de tête et purge du réseau)

le filtre U.V est en cours d'installation

nécessité de la réfection totale du réseau

- L'épisode cévenol du 09 au 11 octobre 2014 a causé des dégâts sur des équipements communaux non assurables ;

Des devis ont été effectués ; le coût total de l'opération de réparation à l'identique des équipements s'élève à 52 140.00 € HT ; Suite à l'effondrement d'une portion de

la voie communale n°1 au niveau des ESTRECHES, des travaux ont dû être réalisés dans l'urgence (cf. arrêtés municipaux 2014_009 et 2014_010).

L'Etat a ouvert des crédits au titre du « Fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des catastrophes naturelles » afin d'aider financièrement les communes touchées par l'épisode climatique survenu du 09 au 11 octobre 2014 ; le dossier doit être remis à l'Etat au plus tard le 06 décembre 2014.

Le maire présente au conseil le plan de financement : voir **TAB 4**.

Le conseil, après en avoir délibéré,

autorise le maire à procéder aux travaux de réparation des équipements communaux touchés par l'épisode climatique du 09 au 11 octobre 2014 ;

valide le plan de financement susmentionné ;

autorise le maire à déposer un dossier de financement au titre du « Fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des catastrophes naturelles » auprès de l'Etat.

- L'épisode cévenol du 14 au 16 novembre 2014 a causé des dégâts sur des équipements communaux non assurables ;

Des devis ont été effectués ; le coût total de l'opération de réparation à l'identique des équipements s'élève à 13 720.00 € HT ;

L'Etat a ouvert des crédits au titre du « Fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de

leurs groupements touchés par des catastrophes naturelles » afin d'aider financièrement les communes touchées par l'épisode climatique survenu du 14 au 16 novembre 2014.

Le dossier de demande doit être transmis à l'Etat au plus tard le 15 janvier 2015.

Le maire présente au conseil le plan de financement : voir **TAB 5**.

Le conseil, après en avoir délibéré,

autorise le maire à procéder aux travaux de réparation des équipements communaux touchés par l'épisode climatique du 14 au 16 novembre 2014 ;

valide le plan de financement susmentionné ;

autorise le maire à déposer un dossier de financement au titre du « Fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des catastrophes naturelles » auprès de l'Etat.

Une modification budgétaire est nécessaire pour exécuter les travaux en urgence (portion de voie aux Estrèches) ; approuvée à l'unanimité par le conseil, voir **TAB 6**.

Le maire informe le conseil que l'agent Eric TAMISIER a obtenu son permis remorque ; le conseil échange sur la possibilité d'une mise en commun du matériel entre communes (ex : tractopelle, mini-pelle, etc.).

- Le 15 octobre dernier, la commission urbanisme a abordé la question de l'habitat sur la commune, du faible potentiel de constructibilité, du problème du coût de la réhabilitation (environ 2 000 à 3 000 € du m²), de l'évolution des normes d'habitabilité, de la quasi-absence de terrains constructibles. Une nouvelle réunion est à programmer.

Tab 1

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DEPENSES
673	Titres annulés (sur exercices antér)		1126.00
6611	Intérêts des emprunts et dettes		-1126.00
TOTAL :		0.00	0.00

Tab 2

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DEPENSES
2183 - 000	Matériel de bureau et matériel info		1400.00
2051 - 000	Concessions et droits similaires		650.00
21571 - 113	Matériel roulant		-2050.00
TOTAL :		0.00	0.00

Tab 3

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DEPENSES
202 - 128	Frais liés à la réalisation des doc		1400.00
21571 - 113	Matériel roulant		-1400.00
TOTAL :		0.00	0.00

Tab 4

	Taux	Coût des travaux HT	
		Financement	
ETAT (fonds de solidarité)	80 %	41 712.00 €	
Autofinancement communal	20 %	10 428.00 €	
TOTAL	100 %	52 140.00 €	

Tab 5

	Taux	Coût des travaux HT	
		Financement	
ETAT (fonds de solidarité)	80 %	10 976.00 €	
Autofinancement communal	20 %	2 744.00 €	
TOTAL	100 %	13 720.00 €	

Tab 6

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DEPENSES
2313 - 111	Constructions		-85000.00
Maison Rouverand			
2313 - 131	Installat°, matériel et outillage techni		85000.00
Intempéries 2014			
TOTAL :		0.00	0.00

- Le maire présente la demande de certificat d'urbanisme opérationnel provenant des demandeurs M. et Mme LECHOUX et concernant les parcelles C79 et C80 d'une contenance respective de 42 ares et 79a et 60ca.

Le maire rappelle le cadre réglementaire : le Règlement National d'Urbanisme (R.N.U) s'applique sur la commune ; le principe en matière d'urbanisation est l'inconstructibilité des terrains situés hors des P.A.U

(4° de l'art. L.111-1-2 du code de l'urbanisme).

La possibilité de dérogation à ce principe consiste en la procédure suivante :

délibération motivée du Conseil Municipal

avis conforme de la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles (C.D.C.E.A) [loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové n°2014-366 du 24 mars 2014].

Fort de ces éléments ainsi que ceux présentés lors du conseil municipal

du 10 octobre 2014, le conseil, après en avoir délibéré, procède au vote à bulletin secret.

A 5 voix contre 4, le conseil émet un avis défavorable à la demande de certificat d'urbanisme opérationnel hors P.A.U de M. et Mme LECHOUX concernant les parcelles C79 et C80.

Le conseil s'interroge sur la possibilité que pourrait avoir M. et Mme LECHOUX de construire en continuité du bâti de Sambuget, sur une parcelle leur appartenant, en cœur de P.N.C.

Dans un 1er temps, le conseil décide de rencontrer le Directeur du P.N.C pour vérifier la faisabilité de l'opération.

- Avis sur projet de plan départemental de protection des forêts contre les incendies : P-E DAUTRY prend en charge le dossier

Projet réserve DFCI 1500 m³ à l'Espinas : le maire rappelle la délibération du 24 janvier 2014 ; une demande de financement a été déposée à la Direction Départementale du Territoire – Service Forêts. Le conseil s'interroge sur un financement partagé avec les communes voisines (St Frézal de Ventalon, St Maurice de Ventalon), sur un portage du projet par la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère. Il est nécessaire également de choisir un maître d'œuvre (ONF, Lozère Ingénierie ?) aux fins de déblocage des fonds publics.

- Présentation des opérations éligibles pour la DETR 2015 ; les dossiers doivent être déposés avant le 31 janvier 2015.

- ECOCERT : Miriam ROESSEL présente la demande formulée par les cantinières de l'école des

Abrits d'obtenir le label ECOCERT en cuisine. Le conseil craint qu'une telle reconnaissance soit trop contraignante sachant que la reconnaissance est déjà réelle de la part des consommateurs et des parents.

- Référent charte P.N.C ; Présentation de la convention et des actions sur lesquelles la commune s'engage. Mme E MERMET-BOUVIER est désignée référent P.N.C.

Le Conseil autorise M. le Maire à signer la convention pour le compte de la commune.

- Solidarité jeunesse : en vue de la préparation d'un chantier international sur la commune, quel lieu, quel objet ?

Le Conseil émet un avis favorable sur le principe mais demande des précisions avant de prendre une délibération

- CCAS : programmation d'un CA pour bilan de l'année 2014

- Le conseil vote pour l'adhésion de la commune au Réseau National des Espaces-Tests Agricoles (RENATA)

La séance est levée à 21h00



Présents :

Jean-Claude DAUTRY, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Loïc JEANJEAN, Camille LECAT, Daniel MATHIEU, Emilie MERMET-BOUVIER, Véronique NUNGE, Miriam ROESSEL

Absents :

Frédéric NADLER, Josette ROUX, Hervé PELLECUER,

Procurations :

Hervé PELLECUER à Daniel MATHIEU ; Josette ROUX à Loïc JEANJEAN, Pierre-Emmanuel DAUTRY à Jean-Claude DAUTRY

Secrétaire de séance :

Véronique NUNGE

Ouverture de la séance : 17 h 30

Ajout à l'ODJ :

- Remboursement de frais achat portable et abonnement Internet pour secrétariat mairie à C. LECAT

- Proposition d'un repas conseillers et employés municipaux le 10 mars à midi

- Proposition d'un planning des conseils municipaux :

Dates et heures des prochaines séances de conseil municipal

S6 V 06 février 17h30

S13 S 21 mars 9h

S17 V 24 avril 19h

S23 S 6 juin 9h

S30 S 25 juillet 9h

S38 S 19 sept 9h

S45 V 6 nov 18h30

S50 S 12 dec 9h30

- Planning bureau de vote 22 mars

8h-10h : Camille – Loïc - Véronique

10h-12h : Loïc – Frédéric Dion – M. Bachelier

12h-14h : Pierre-Emmanuel - Véronique

14h-16h : Daniel – Jean-Claude

16h-18h : Miriam- Loïc

18h : Camille – Loïc -

En cas de 2ème tour, planning prévisionnel, à compléter, Bureau de vote 29 mars

8h-10h : Camille – Daniel - Eric

10h-12h : Eliane Petit

14h-16h :

16h-18h : Jean-Claude

18h :

Report approbation du compte-rendu du 29 novembre 2014 au prochain conseil.

Informations diverses:

- Emilie MERMET-BOUVIER a rencontré François Pinard Legris pour un devis d'élagage à l'Espinas. Du nettoyage est à prévoir après leur passage, proposition est faite de demander aux contrats verts d'intervenir. L'intervention est prévue pour la fin du mois.

- Nous n'avons pas encore la réponse de la Région concernant notre demande de subvention pour l'élagage (commission en avril).

- Emilie MERMET-BOUVIER a eu un contact avec les bergers de St Frézal qui souhaitaient se constituer un troupeau et l'installer de manière temporaire à l'Espinas. Pour l'instant ils repoussent la constitution du troupeau dans l'attente d'une concrétisation de leur projet d'installation au Salson (projet d'acquisition bergerie + terres par Terres de Liens).

- Le maire informe le conseil de la proposition d'un don de la commune à Terre de Liens. Proposition d'une invitation de l'animatrice de Terre de Liens au prochain conseil.

- Véronique NUNGE présente la demande de l'association Solidarités Jeunesse d'un nouveau chantier international en 2015 autour de la remise en état et du nettoyage des sentiers de découverte et de randonnée sur la commune. Le conseil donne son accord de principe.

- Proposition de l'association Hardi les Arts d'un Concert Hebdomadaire de l'Eté à l'Espinas, coût 800€ : le conseil est d'accord sur le principe pour un portage CCAS/associations.

- Concernant le réseau Internet besoin d'informations claires de la part du Pays Cévennes car les habitants de la commune

doivent faire face à des problèmes récurrents et nous peinons à avoir des retours de la collectivité en charge de ce service.

Proposition de faire un courrier au Pays pour que les maires puissent avoir une information claire et renseigner les habitants. Daniel MATHIEU rédige un courrier dans ce sens aux présidents du conseil syndical du Pays Cévennes.

- Le maire informe le conseil de la constitution d'un nouveau GAL CAUSSES-CEVENNES auquel nous adhérons.

Contractualisation triennale des aides du CG 48 : un diagnostic territorial doit être mené sur chaque commune au sein du territoire de la communauté de communes et validé par le Conseil Municipal. Une séance de travail est programmée le 10 mars à 9 h pour le rédiger.

Concernant les aménagements de Lézinière et de l'Espinas (2 lots – 3 tranches) la Commission des Marchés à Procédure Adaptée (MAPA) a arrêté le choix des entreprises en fonction des critères de sélection suivants :

- Prix des prestations
- Qualité

Les entreprises retenues sont :

- Pour le lot génie civil : SARL Rouvière
- Pour le lot pierre sèche : T. BRASSEUR (rampe de Lézinière et du temple)

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, approuve ces choix.

Les travaux d'accessibilité mairie-temple de Lézinière sont financés à 70 % (Etat et Conseil Général 48).

Pour les travaux d'enfouissement des réseaux secs, le SDEE Lozère peut

prendre en charge une partie des coûts, à cet effet, une rencontre est programmée entre le maire et M. DALLE du SDEE. Possibilité également de déposer une demande de subvention auprès du CG48 au titre du Programme Aménagement Village.

Quant aux travaux d'enfouissement des réseaux humides, possibilité de subvention auprès du CG48 (50%) et de l'Agence de l'Eau (30%).

Les entreprises retenues seront notifiées après bouclage du plan de financement.

Avis du conseil quant au Projet d'enquête publique sur le captage de Lézinière

Le conseil municipal affirme son objectif de maximiser l'intérêt général, c'est-à-dire de fournir de l'eau potable en quantité et qualité au plus grand nombre, tout en minimisant les conséquences négatives sur les acteurs économiques en place sur la commune : interdiction de constructions nouvelles, de stabulations, de stockages de fumier, du parcage, limitation du camping à la ferme... Autrement, la commune ferait porter aux acteurs économiques en place une charge spéciale et exorbitante, hors de proportion avec l'objectif d'intérêt général poursuivi, alors que d'autres solutions existent bien plus porteuses, plus intégrées et bien plus modérées en terme d'externalités négatives sur les acteurs économiques existants (bassin versant propriété de la commune, ou terres non exploitées en agriculture). L'enfouissement du réseau humide le long de la VC n°1 ainsi que les travaux d'aménagement prévus (point précédent) permettront, dans un premier temps, de connecter l'UDI de Lézinière au captage de Cabanis.

L'impact éventuel des contraintes résultant de l'instauration d'un Périmètre de Protection Rapproché (P.P.R.) concernera uniquement des parcelles communales situées à l'Espinas.

Concernant le filtre UV récemment installé en tête de l'UDI de Lézinière, il permettra d'assurer la potabilité de l'eau provenant de la source de Cabanis.

Proposition de faire des analyses complètes sur Cabanis et le Cros pour déterminer la qualité de la ressource.

DELIBERATION :

Le conseiller Daniel MATHIEU, propriétaire de parcelles comprises dans le projet de P.P.I. et P.P.R. ne participe ni au débat ni au vote pour lui-même et pour la procuration qu'il porte.

Après avoir débattu, le conseil municipal délibère au bulletin secret et :

- confirme sa décision du 29 septembre 2013 d'abandonner la régularisation du captage de Lézinière

- s'engage à étudier les solutions qui permettront de réaffecter pour des usages d'intérêt général, les ouvrages réalisés en 2006/2007 sur le captage et l'adduction de Lézinière (acquisition du captage aval, régie d'eau non destinée à la consommation humaine distribuée sur l'ancien réseau de distribution....)

- décide la connexion effective de l'UDI de Lézinière au captage de Cabanis dès que les travaux de génie civil seront réceptionnés (premier semestre 2015)

- invite les acteurs institutionnels de l'eau potable - Sous-préfet de Florac, conseillers généraux/départementaux, agents territoriaux du CG 48, ARS, SAFER :

o à prendre acte de l'inadéquation effective et définitive de la ressource de Lézinière avec le projet structurant d'alimentation en eau potable de la commune,

o à accompagner la commune pour la mise en œuvre effective de ce projet structurant basé sur les ressources de tête de bassin (Cabanis/ Le Cros/ Poussières)

Vote : 7 pour 1 contre

Maison Rouverand

L'acte de vente commune-EPFR LR a été signé le 23 décembre dernier.

Présentation de la mission Projet et du plan de financement.

Discussion et réflexion sur l'intégration des parties annexes non aménagées dans le loyer (97 m² de surface annexe), sur le montant du loyer et, par conséquent sur le montant de l'emprunt PL.U.S.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à modifier le montant de l'emprunt PL.U.S à 146 167.75 € en prenant en compte les surfaces annexes dans le calcul du loyer.

Véronique NUNGE présente l'avenant de Yaël GARRIGUES, maître d'œuvre : suite à la validation de l'Avant-Projet Définitif, validé par la commune et qui arrête à 85 000 € HT l'estimation définitive du coût des travaux.

Initialement le montant provisoire de ses honoraires s'élevait à 8 800 € HT pour un coût prévisionnel de travaux à 65 000 € HT.

Afin de tenir compte du temps supplémentaire pour la réalisation de la mission ainsi que du surcoût de l'assurance du maître d'œuvre, le montant de sa rémunération est augmenté de 2 000 € HT soit un total HT des honoraires à 10 800.00 € (TVA à 10%).

Après en avoir délibéré, le conseil, à 7 voix pour et 2 abs-

tentions approuve l'avenant.

□ Convention PNC

Le maire présente la convention d'application 2014/2016 de mise en œuvre opérationnelle des objectifs et des orientations de la charte du Parc National des Cévennes.

Des actions prioritaires ont été identifiées par la commune et le P.N.C:

- Organisation des espaces à l'Espinas

- Espace-test agricole

- Pacte social et paysager

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention 2014/2016.

□ Environnement : débroussaillage, véhicules hors d'usage et épaves

Un contrôle a été effectué sur l'ensemble de la commune par l'ONF au titre des Obligations Légales de Débroussaillage. L'agent O.N.F. référent nous a fait part d'un bilan positif de ce contrôle ; seul un propriétaire a fait l'objet d'une mise en demeure avec paiement d'une amende forfaitaire.

La présence d'épaves et de décharges sur le chemin entre le Cros et Poussiels a été signalée en mairie.

Le conseil définit le moyen d'action suivant :

- Repérer les véhicules hors d'usage

- Contacter le P.N.C pour courrier commun (cf. : charte)

- Contacter les épavistes agréés pour récupérer gratuitement les épaves sur la route des Crêtes ou sur la RN 106.

□ Programme de voirie 2015

Le conseil échange sur les travaux de voirie prioritaires à réaliser : réfection des portions entre Poussiels et la route des Crêtes, portions au niveau de l'Adrech ainsi qu'entre le Pré Neuf et Roubieu.

Une réflexion est engagée sur l'hypothèse d'augmenter le budget voirie en 2015 afin de

garantir aux usagers un bon état général des voies communales.

□ Convention avec la Communauté de communes pour le sentier de L'Espinas

Le maire rappelle au conseil que le projet de réhabilitation du hameau de L'Espinas comprend l'aménagement d'un sentier d'interprétation de la pierre sèche qui traverse des terrains communaux (parcelles A 524, A 522, A 465) ; ce sentier d'interprétation sera conçu et entretenu par la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère.

A cet effet, le maire propose au conseil de signer une convention de passage avec la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à signer ladite convention.

□ Conventions avec le GF de St Frézal

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à signer les conventions suivantes :

- Autorisation de travaux du GF

- Création de pistes de passage (*3) pour la commune sur parcelles du GF

□ Suite à l'absence de connexion Internet en mairie via le réseau Hertzien, et ce depuis plusieurs mois, le maire a procédé à l'acquisition d'un téléphone portable compatible 3G-4G d'un montant de 154 € TTC et a souscrit à un abonnement INTERNET auprès du fournisseur FREE; l'abonnement au forfait mobile free est de 19.99 € TTC par mois, prélevés directement sur le compte bancaire du maire.

Le conseil, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité:

- de rembourser l'achat du téléphone portable d'un montant de 154 € TTC au maire par

mandat administratif sous présentation de la facture;

- de lui rembourser chaque mois le coût de l'abonnement au forfait mobile free, d'un montant de 19.99 € TTC/mois, par mandat administratif

□ Renouvellement contrat assurance statutaire CNP pour Eric TAMISIER et Sandra LAURAIN avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère. Approuvé à l'unanimité.

Questions diverses

□ Information sur l'état d'avancement de la demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle suite aux inondations de novembre dernier. Le dossier doit prochainement passer en commission auprès des services de l'Etat.

□ Suite à cet épisode cévenol, une portion de la route sous le hameau de l'Adrech s'est affaïssée. L'entreprise Rouvière doit adresser un devis pour réparation des dégâts. La proposition est la suivante : creuser à 3 mètres, faire un enrochement en appui sur la roche mère et remonter la route.

Loïc JEANJEAN souhaite qu'une fouille soit réalisée avant de lancer tous travaux afin de sécuriser les habitations du hameau de l'Adrech situées en amont, sur le rocher.

□ Information sur le projet de réhabilitation du four communal de l'Espinas proposé par l'association Epi de Mains

□ Présentation du flyer recensant les services aux habitants par la mairie et le CCAS

La séance est levée à 22 h 00

Conseil
communautaire du
26 février 2015

Titulaires présents :

Fraissinet de Lozère : Jean Pierre ALLIER ; Dominique MOLINES ; Yves COM-MANDRE

Le Pont de Montvert : Alain JAFFARD ; François FOLCHER ; Frédéric FOLCHER ; Stéphane MAURIN

St Andéol de Clerguemort : Camille LECAT ; Véronique NUNGE

St Frézal de Ventalon : Alain VENTURA ; Jacques HUGON

St Maurice de Ventalon : Jean Paul VELAY ; Michel RIOU ; Matthias CORNEVAUX

Titulaire absent ayant donné procuration : Gilbert ROURE a donné procuration à Dominique MOLINES ; Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS a donné procuration à Alain VENTURA

Excusés :

Autres personnes présentes à la réunion : Elodie MERMET BOUVIER (adjointe commune de St Andéol de Clerguemort) – 4 membres du CM de Vialas (Michel REYDON, Jean-Louis SERVIERE, Vanessa ALBARET, Michel BOULANGER)

Véronique NUNGE est nommée secrétaire de séance.

M. le président ouvre la séance, déclare que le quorum est atteint, que le conseil peut valablement délibérer.

Approbation du compte-rendu du 22 janvier 2015

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Le Président propose à l'assemblée d'ajouter le point n° à l'ordre du jour de la présente séance :

- Modification des statuts de la CCCML : Soutien des activités agricoles et forestières

1. ASA DFCI : Subvention 2015 – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président informe l'assemblée que l'ASA DFCI du canton du Pont de Montvert sollicite la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère pour une aide d'un montant de 5 000 €. Dans le cadre de sa compétence d'entretien des sentiers de petites et grandes randonnées et afin de promouvoir l'emploi par l'insertion, la communauté de communes peut aider l'ASA DFCI en attribuant une subvention au titre de l'exercice 2015.

Considérant la décision à prendre et l'engagement qu'ils peuvent avoir avec l'Asa DFCI du Canton du Pont de Montvert, Camille LECAT - 1er Vice-président et Alain VENTURA 3ème Vice-président ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'attribuer une subvention de 4 000.00 €

14 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. Atelier Relais : Présentation du projet de St Frézal de Ventalon - rapporteur Alain VENTURA

Alain VENTURA, Vice-président de la communauté de communes et Maire de la commune de St Frézal de

Ventalon présente le projet de construction d'un atelier relais au lieu-dit « L'Ayrolle ». Les porteurs de projets Anne Courcol et Manu Othelet sont hébergés dans un logement communal. Ce local, dans lequel Manu produit sa bière, dispose d'une surface insuffisante pour accueillir cette activité et celle d'Anne qui pratique la poterie. Aussi, elle travaille actuellement dans une ancienne salle de classe. Cette situation est précaire d'autant que la mairie se restructure et reprendra l'usage de cette salle d'ici la fin 2016. Un projet d'atelier relais est à l'étude pour accueillir leurs activités professionnelles. Anne travaille la faïence et crée des poteries alimentaires et décoratives et est proche de l'AMAC. Manu manque d'espace pour développer son activité. Sa production actuelle de 70 litres/semaine n'est pas suffisante pour répondre à la demande.

La mairie dispose d'un terrain au bord de la D29 au niveau de l'Ayrolle entre la D29 et la route qui descend aux Abrits.

La commune de St Frézal sollicite la communauté de communes pour mettre en œuvre ce projet dans le cadre de la compétence du développement économique et aménagement de l'espace. Par ailleurs, des financements sont possibles pour cette action. En effet, les ateliers relais entrent dans différents dispositifs. Le projet est à approfondir ; les porteurs de projets et la mairie se renseignent.

3. Contrat Territorial : Diagnostic - rapporteur Jean Pierre ALLIER

À compter de 2015, le Conseil Général de la Lozère met en place un contrat terri-

torial définissant les projets sur le périmètre communautaire pour les trois prochaines années. Pour définir au mieux les besoins de chacun et prioriser les projets, un diagnostic du territoire doit être élaboré avant le 27 mars 2015. Aussi, lors du conseil communautaire de janvier, il a été décidé que chaque commune complétait son propre diagnostic pour le déposer à la CCCML. La commune de St Frézal de Ventalon dépose son dossier ce jour. Les autres communes déposeront le leur d'ici à 10 jours auprès du service administratif de la CCCML, bureau centralisateur, qui les transmettra au référent du Département.

4. Pays / Gal Cévennes : Situation - rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président informe l'assemblée que suite à l'adhésion de la CCCML à l'Association Territoriale Causses Cévennes (ATCC) et à sa demande de sortir du Gal Cévennes, d'après discussions sont intervenues entre le Pays Cévennes et la communauté de communes. Lors d'une réunion le 12 février 2015 avec la présence des élus de la CCCML, de la communauté de communes de la Vallée Longue et du Calbertois, du Président du GAL Cévennes et président du Pays Viganais, du Président du Pays Cévennes et de son directeur de Cabinet, de la Présidente de l'ATCC, la situation a été clarifiée et il a été convenu que chaque communauté de communes souhaitant adhérer au Gal Cévennes devra se prononcer par écrit. Toutefois, afin de lever toute ambiguïté sur la situation à venir, la CCCML demandera au Gal Cévennes si cette décision a bien été tenue.

5. État d'avancement des projets en cours :

CCCML : La Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère a été créée au 1er janvier 2005. Pour fêter ses 10 ans, une présentation des activités réalisées, une communication dans la presse est à réfléchir. Toutefois, étant en période électorale, toutes les publications ne seront faites qu'après les élections départementales. Un article sera rédigé pour le Vent des Bancelles. Une réception de présentation sera organisée au prochain conseil organisé au Pont de Montvert. Pour laisser le temps de l'organisation et des recherches, les conseils prévus au Pont de Montvert au mois de mars et à St Frézal de Ventalon au mois d'avril sont inversés.

Presbytère du Pont de Montvert : Pour avancer ce projet réhabilitation, La Poste doit se positionner. Cette procédure de validation dure depuis 3 mois : une première commission consultative Géomarketing a émis un avis défavorable, à la suite de quoi un dossier a été monté pour être présenté à la Commission Départementale de Présence Postale sur le territoire (CDPPT) du 26 février. Lors de cette réunion, le dossier a été fortement défendu et des membres de la CDPPT ont affirmé leur volonté de voir ce dossier aboutir à tout prix. La procédure devrait avancer et s'il le faut un RV avec le préfet sera pris.

ZAE Masméjean : Les travaux d'aménagement sont en phase de finalisation. Une décision est à prendre concernant la poursuite d'une deuxième tranche

de travaux prévue lors du montage de l'opération. Cette décision impactera les financements au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et du Département. Deux options se présentent : soit garder la DETR et ne pas arrêter l'opération ; soit on termine l'opération et on perdra une partie de cette subvention pour des travaux que nous n'aurons pas faits. Sur la commercialisation nous avons pris du retard. Le service communal de la Maison des Services au Public a fait une campagne de promotion auprès d'opérateurs internet (Le boncoin, Paru vendu, Relance, ...). Suite à cette campagne nous avons reçu deux demandes : une graphiste, Julie Mercey qui est actuellement en couveuse d'entreprises et pourrait s'installer fin 2015 sur le lot n°2 et les Effaroucheurs du Ciel qui dressent des aigles royaux et font des spectacles. Cette dernière ne correspond pas à l'environnement proposé (surface foncière limitée, présence de lignes électriques aériennes, animaux de basse-cour en voisinage), mais pourrait intéresser une commune de la CCCML. Pour l'instant on attend de recevoir d'autres demandes avant de réunir la commission de travail.

Enfance et Jeunesse : Stéphane MAURIN, délégué communal et Adjoint à la mairie de Pont de Montvert présente le compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'Association Trait d'Union (Ass. TU) qui a décidé de contracter un emprunt pour rembourser la CCCML qui avait fait une avance de 30 000.00 €

en 2008. Mais l'association rencontre des difficultés pour l'obtention d'un prêt auprès du Crédit Agricole. Peut-être faut-il se renseigner auprès de l'AIRDIE ? La communauté de Communes de la Cévenne des Hauts Gardons est également concernée pour participer à une nouvelle avance de trésorerie. L'Ass. TU a présenté un commissaire aux comptes et trois devis contradictoires : 3 000 €, 3 100 € et 3 600 € hT pour Mazard qui était présente. Les élus de l'Ass. TU ont regretté de n'avoir qu'un commissaire aux comptes de présent pour défendre leur proposition d'intervention. Toutefois, c'est l'Éts Mazard qui a été choisi, mais rien n'a été signé. Peut-être faut-il négocier la proposition à la baisse ? Au vu de ses premières constatations, le commissaire aux comptes suggère une certification des comptes depuis 2012, date à laquelle l'Ass. TU a commencé à percevoir des participations au-delà de 153 000.00 €. Il suggère aussi de faire une délégation de service public.

Un autre point important a été souligné. Quelle est la place de la communauté de communes ? Y a-t-il redondance des instances ? Conseil d'Administration de l'Ass. TU, et Copil Enfance Jeunesse de la CCCML ? Quelle place pour les parents ? Jean Pierre ALLIER constate le manque de représentation des parents au sein de cette association avant tout parentale. Pour mobiliser et sensibiliser le plus grand nombre de parents, il propose à l'Ass. TU de faire des réunions dans tous les territoires concernés par

cette activité. L'association a besoin d'être soutenue et la place de la communauté de communes clarifiée. Faut-il faire une délégation de service public ?

La trésorerie est intervenue pour retenir les titres émis par la CCCML à Trait d'Union. Cela va obliger l'association à trouver de la trésorerie.

L'Espinass - bâtiment principal : Le chantier atteint 70% de réalisation du bâtiment principal. Les difficultés relationnelles avec le maître d'œuvre sont toujours là. Le planning des travaux est tenu.

L'assemblée générale des Artisans Bâisseurs en Pierre Sèche (ABPS) a confirmé la solidité de cette association. Des adhérents de toute la France étaient présents. C'est la seule école reconnue pour valider des diplômes de niveau II et III dans ce domaine.

Un projet de rénovation du four pourrait être porté par la commune, des associations et des bénévoles venus des communes voisines. Sur le troisième bâtiment, le projet de logement est à étudier.

Gendarmerie : La rétrocession du terrain est en cours, le notaire de Génolhac s'en occupe. La Mairie du Pont de Montvert a transmis les documents. Le projet est presque achevé.

Extension périmètre communal : Relation en cours avec Vialas et Florac. A suivre.

- Office de Tourisme Intercommunal Des Cévennes au Mont Lozère : L'Office de tourisme a été classé en catégorie 2.

- Aménagement du GR68 du Mont Lozère : Le travail sur le GR68 avance. La prochaine réunion est organisée à St Maurice de Ventalon le jeudi 5 mars.

- Presbytère de Fraissinet de Lozère : Le projet du presbytère à Fraissinet progresse.

- ATCC : Participation à des réunions sur le GAL Causses Cévennes. Réalisation de fiches actions. Un programme petit patrimoine est à réfléchir avec Vialas.

6. Modification des statuts de la CCCML : Soutien des activités agricoles et forestières - rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président informe l'assemblée que dans le cadre de l'adhésion de la CCCML à l'Association Territoriale Causses Cévennes Monsieur le Préfet de la Lozère a demandé à la collectivité de mettre en conformité ses statuts. En effet, les communautés de communes de la Lozère ont pris le parti de préciser à l'intérieur de ces groupes les compétences effectivement exercées (Art. L.5214-16 du CGCT). Ainsi, suite à l'adhésion de la CCCML à l'ATCC pour exercer notamment les missions de PAEC et Terra Rural, le Président propose à l'assemblée d'intégrer dans les statuts de la CCCML, en compétence obligatoire – bloc développement économique, la compétence locale « soutien des activités agricoles et forestières ».

16 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance se termine à 23h30.

Conseil
communautaire du
26 mars 2015

Titulaires présents :

Fraissinet de Lozère : Jean Pierre ALLIER ; Gilbert ROURE ; Dominique MOLINES ; Yves COMMANDRÉ

Le Pont de Montvert : Alain JAFFARD ; François FOLCHER

St Andéol de Clerguemort : Camille LECAT ; Jean Claude DAUTRY ; Véronique NUNGE

St Frézal de Ventalon : Alain VENTURA ; Jacques HUGON ; Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS

St Maurice de Ventalon : Jean Paul VELAY ; Michel RIOU ; Matthias CORNEVAUX

Titulaire absent ayant donné procuration : Frédéric FOLCHER a donné procuration à François FOLCHER ; Stéphane MAURIN a donné procuration à Alain JAFFARD

Excusés :

Autres personnes présentes à la réunion :

Jacques HUGON a été nommé secrétaire de séance.

M. le président ouvre la séance, déclare que le quorum est atteint, que le conseil peut valablement délibérer.

Approbation du compte-rendu du 26 février 2015

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Le Président propose à l'assemblée d'ajouter les points n°10, 11 et 12 à l'ordre du jour de la présente séance :

- Sentiers de randonnée : modification sentier n°10 « Tras Lou Serre »

- Prestation Office de Tourisme : Diagnostic des sentiers du territoire

- Contrat Territorial – Diagnostic : Finalisation

Accepté à l'unanimité

10. Sentiers de randonnée : modification sentier n°10 « Tras Lou Serre » – rapporteur Jean-Pierre ALLIER

Le Président rappelle à l'assemblée que le chemin de Tras Lou Serre emprunte un chemin privé et les chemins communaux de St Frézal de Ventalon et de St Andéol de Clerguemort. Il informe que la propriétaire de terrain privé demande la modification l'itinéraire pour éviter un passage sur ses terres. De plus, la commune de St Andéol de Clerguemort a ouvert une enquête publique pour le classement / déclassement de voirie.

Il est proposé au conseil :

- de supprimer sur le sentier de Tras Lou Serre la section balisée, partant sur la commune de St-Andéol de Clerguemort du Temple de Lézinière, passant au Lignarès, au Lauzas, franchissant le Dourdon, puis sur la commune de St-Frézal de Ventalon remontant jusqu'à la voie communale entre Pénens Bas et Pénens Haut.

- de créer un nouvel itinéraire balisé partant du Temple de Lézinière, rejoignant le carrefour de Lézinière, puis le Pré Neuf puis le Samson, par le chemin rural existant, traversant le Dourdon au niveau du Samson pour rejoindre sur la commune de St-Frézal le chemin rural menant à Loubreyrou, puis rejoignant la voie communale entre Pénens Haut et Pénens Bas, par le chemin, convention entre la CCCML et le GF du Lignier.

- de déplacer les balises existantes et de commander les balises manquantes,

- d'informer l'office de Tourisme, les éditions Chamina, le Parc national des Cévennes, ainsi que le Conseil Départemental de la Lozère de ce changement, afin qu'il soit pris en considération dans les pochettes sentiers. 15 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. Prestation Office de Tourisme : Diagnostic des sentiers du territoire

Le Président présente la proposition de l'Office de Tourisme Intercommunal Des Cévennes au Mont Lozère. Cette prestation de restructuration du réseau petites randonnées serait portée par la CCCML. D'une part l'Office de Tourisme travaillerait, en 2015-2016, sur la réédition des fiches sentiers petites randonnées, version papier, avec une nouvelle charte graphique. D'autre part Le Parc National des Cévennes dans sa politique sentiers va créer une nouvelle plateforme numérique (site internet) afin de mettre en ligne tous les sentiers.

A cet effet, un diagnostic des sentiers du territoire (à l'aide d'une grille de critères donnée par le PNC) ainsi qu'un travail de conte-

nu et de saisie pour la numérisation sont nécessaires. L'Office de Tourisme propose de remplir cette prestation qui correspond à ses missions. Il préparera le montage du dossier.

Le Président propose au conseil la mise en place de ce projet.

15 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. Contrat Territorial – Diagnostic : Finalisation

Le 18 mars 2015 s'est déroulée la réunion de finalisation du diagnostic. Il est proposé au conseil de retenir une priorisation de l'ensemble des projets au niveau 1.

15 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1. Transport à la demande : Règlement d'utilisation du service – rapporteur Alain JAFFARD

Alain JAFFARD, 2ème Vice-président et maire de la commune du Pont de Montvert rappelle que la gestion de la compétence Transport à la Demande (TAD) est à nouveau exercée par la communauté de communes depuis le 1er septembre 2014. Afin d'organiser la mise en œuvre et d'harmoniser les usages, la commission TAD réunie le 26 février 2015 a décidé de la révision des conditions d'utilisation et de suivi du service.

Alain JAFFARD présente à l'assemblée le principe de fonctionnement de ce service, les conditions d'utilisation, les publics concernés ainsi que les modalités de suivi du service fait en lien avec les prestataires. Il souligne l'importance de déterminer les destina-

tions et l'éligibilité des personnes. Le TAD est surtout mis en place pour les personnes sans moyen de locomotion. Ces dernières, isolées, peuvent avoir besoin de ce service de manière illimitée pour se rendre sur le bourg, la gare... Le financement de ce service reste inchangé. Dans un premier temps, l'usager règle 30% de sa course, la CCCML paie les 70% restants au prestataire de transport. Dans un second temps, la communauté de communes, ayant conventionné avec le conseil départemental, demande le versement d'une subvention représentant 35% du coût de la course (plafonnée à 1 242 € annuels) et le solde aux communes concernées par le trajet. Sur le financement du conseil départemental, il est à noter que le plafond de 1 242 € n'est pas suffisant pour couvrir les besoins réels du territoire. Un courrier en ce sens a été envoyé au Président du Conseil Général.

Jean Claude DAUTRY, délégué communautaire et adjoint de la mairie de St Andéol de Clerguemort, précise qu'il serait intéressant de mutualiser le TAD avec le transport scolaire. Alain JAFFARD rappelle l'exemple «Edgard», transport gardois, où le département a ouvert le transport scolaire à tous les publics, au billet unique de 1.50 € par trajet.

Muriel DE GAUDEMONT LANDAIS, déléguée communautaire et adjointe de la mairie de St Frézal de Ventalon, Yves COMMANDRÉ, délégué communautaire et adjoint à la mairie de Fraissinet de Lozère re-

marquent que l'ouverture du service aux personnes de passage sur le territoire doit rester marginale et soulignent l'éventualité d'une surutilisation du service.

Alain JAFFARD, Jean Pierre ALLIER et Gilbert ROURE, délégué communautaire et adjoint à la mairie de Fraissinet de Lozère, rappellent que les personnes en visite sur le territoire se déplacent avec leur propre véhicule et/ou les hébergés viennent les chercher à la gare. Un bilan d'utilisation du TAD sur le territoire pourra être fait dans 6 mois.

Camille LECAT, vice-président et Maire de St Andéol de Clerguemort est arrivé à 20 h 27 et peut prendre part aux votes qui suivent.

16 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. Enfance et Jeunesse : Modification délibération du 26/01/2011 – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président rappelle que dans sa séance du 26 janvier 2011, le conseil communautaire a décidé de verser annuellement une subvention de 2 500 € en lieu et place de ses communes membres. Toutefois, la multiplication des modes de financement de la CCCML à l'Ass. Trait d'Union génère un manque de transparence du financement de ce service. De plus, la CCSS ne tient compte que de la participation (hors subvention) de la CCCML et considère ainsi un manque de financement de la collectivité pouvant engager une minoration de sa participation au contrat Enfance et Jeunesse. Il est proposé d'arrêter le versement de cette subvention à

l'Ass. Trait d'Union, que les sommes correspondant aux activités soient intégrées dans le coût du service à compter de l'exercice 2015.

Considérant la décision à prendre et l'engagement qu'ils peuvent avoir avec l'Ass. Trait d'Union, Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, et Stéphan Maurin ne prennent pas part au vote. 12 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Jean Pierre ALLIER, Président, informe que l'assemblée générale de l'Ass. Trait d'Union s'est tenue le 25 mars 2015. Il en ressort que l'association connaît des problèmes de trésorerie, mais le résultat financier est excédentaire. Si la CCCML a versé une avance de trésorerie de 30 000 € en 2008 à l'Ass. TU, depuis 2013, elle en demande le remboursement. L'association étant en incapacité de rembourser cette somme, Madame la perceptrice de Florac a retenu le montant dû sur les acomptes versés par la communauté de communes au titre de l'année 2015. Face à cette situation d'instabilité et pour affirmer son soutien, la CCCML a souhaité accorder une subvention de 15 000 € ; la communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons a accordé une avance de 15 000 €. Le Président rappelle que la CCSS, partenaire financier de l'Ass. Trait d'Union, verse les prestations avec 6 mois à 1 an ½ de retard. Pour assurer son fonds de roulement, l'association doit se tourner vers une nouvelle banque. Un rendez-vous avec les services de la CCSS doit être pris pour envisager

l'avenir et la pérennité de la structure. Enfin, préconisé par la DIRECCTE, l'Ass. Trait d'Union doit faire appel au DLA pour une expertise en vue d'améliorer son fonctionnement.

3. Compte de gestion 2014 du budget principal et des budgets annexes ZAE de Masméjean, Maison de Marie, La Cure, Enfance et Jeunesse – rapporteur Camille LECAT

Camille LECAT, Vice-président et Maire de St Andéol de Clerguemort, rappelle que le compte de gestion du receveur est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice, accompagné des pièces justificatives correspondantes. Il précise que ce document, dressé par le receveur, doit être soumis au vote de l'assemblée qui peut émettre des observations et des réserves si nécessaire.

Après présentation du budget principal de l'exercice 2014, son exécution et les pièces afférentes, il est proposé au conseil d'approuver le compte de gestion 2014 du budget principal de la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère.

16 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Après présentation du budget annexe de la Maison de Marie pour l'exercice 2014, son exécution et les pièces afférentes, il est proposé au conseil d'approuver le compte de gestion 2014 du budget annexe de la Maison de Marie.

16 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Après présentation du budget annexe de la ZAE de Masméjean pour l'exercice 2014, son

exécution et les pièces afférentes, il est proposé au conseil d'approuver le compte de gestion 2014 du budget annexe de la ZAE de Masméjean.

16 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Après présentation du budget annexe La Cure pour l'exercice 2014, son exécution et les pièces afférentes, il est proposé au conseil d'approuver le compte de gestion 2014 du budget annexe La Cure.

16 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Après présentation du budget annexe Enfance et Jeunesse pour l'exercice 2014, son exécution et les pièces afférentes, il est proposé au conseil d'approuver le compte de gestion 2014 du budget annexe Enfance et Jeunesse.

16 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Compte Administratif 2014 du budget principal et des budgets annexes ZAE de Masméjean, Maison de Marie, La Cure, Enfance et Jeunesse – rapporteur Camille LECAT

Le Vice-président informe que le compte administratif présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante, qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Après avoir présenté les comptes administratifs 2014 de la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère, le Président se retire de la séance pour qu'il soit procédé au

vote, conformément à L'article L. 2121-14 du CGCT. Il est proposé au conseil de voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

5. Affectation des résultats 2014 pour le budget principal et les budgets annexes ZAE de Masméjean, Maison de Marie, La Cure, Enfance et Jeunesse – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Alain VENTURA, vice-président et Maire de St Frézal de Ventalon est arrivé à 21 h 04 et peut prendre part aux votes qui suivent.

Le Président rappelle que les résultats excédentaires N-1 constatés en section de fonctionnement peuvent être reportés vers la section d'investissement pour financer les opérations durables (constructions ...). L'affectation de résultat devient obligatoire lorsque la section d'investissement N-1 est déficitaire.

Dans sa délibération 2014-131, le conseil communautaire a décidé de la clôture du budget annexe La Maison de Marie. Les résultats de clôture sont : Fonctionnement : 0.00 € Investissement : 12 682.45 € Il est proposé au conseil communautaire, exceptionnellement et dans le cadre de la clôture d'un budget annexe, d'affecter l'excédent d'investissement au budget principal 2015 à l'article R001.

Le Président propose de n'affecter aucun résultat de clôture pour l'ensemble des autres budgets.

17 VOIX POUR ADOPTÉ, À L'UNANIMITÉ

6. Fixation des taux des taxes directes locales 2015 – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président rappelle à l'assemblée les taux votés pour l'année 2014. Dans la perspective de l'intégration de la commune de Vialas en 2016 et d'un début d'harmonisation de la fiscalité directe locale, le président propose une modification des taux et de les fixer comme suit : 17 VOIX POUR ADOPTÉ, À L'UNANIMITÉ

7. Budget principal 2015 et budgets annexes 2015 ZAE de Masméjean, La Cure, Enfance et Jeunesse – rapporteur Jean-Pierre ALLIER

Le Président rappelle que le budget des collectivités est voté avant le 15 avril de l'année et détermine les autorisations (ouvertures de crédits) maximales des dépenses et recettes pour l'année. Le budget comprend 2 sections (fonctionnement et investissement) elles-mêmes réparties entre dépenses et recettes. Les dépenses et recettes de fonctionnement sont des charges et produits de gestion courante tels que les produits d'entretien, ou les loyers encaissés. La section d'investissement retrace les charges et produits « durables » tels que des constructions, acquisition de mobilier et matériel spécifique et des produits permettant de les financer comme les emprunts, subventions.

Enfin, le budget est voté en équilibre, c'est-à-dire que le montant total des dépenses de chaque section doit être couvert par le montant total des recettes de la section.

Le Président présente les budgets primitifs de la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère pour l'exercice 2015.

Il est soulevé la question du financement de l'office de tourisme intercommunal Des Cévennes au Mont Lozère. En effet, d'une part la CCCML a conventionné pour trois ans un financement de 29 050.00 €, d'autre part, la recette qui permettait de tenir cette participation est amoindrie de 30% par le Pays Cévennes suite à la nouvelle législation en matière de taxe de séjour. Alain JAFFARD et Jean Paul VELAY ne souhaitent pas répercuter cette baisse à l'office de tourisme, d'autant que celui-ci est passé en catégorie II et doit assurer de nouvelles obligations. La CCCML doit assumer le transfert de la taxe de séjour au Pas Cévennes. Camille LECAT précise que lors des réunions de développement du tourisme au Pays il est argumenté une baisse de recette. Cette position peut être pressentie comme une volonté politique de désengagement de M. ROUSTAN au profit de l'agglomération d'Alès.

L'opération d'acquisition et d'aménagement du site de la Croix de Berthel est mise en attente au vu des difficultés à pouvoir acquérir ce bien. Les élus référents du dossier devront se rapprocher de la SAFER pour faire évoluer la situation. Alain VENTURA souhaite l'intégration à l'investissement du futur projet d'Atelier Relais sur la commune de St Frézal de Ventalon, ainsi que la possibilité de réserve foncière pour soutenir l'acquisition des terres du Salson.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 : BUDGET PRINCIPAL

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés	0.00	42 140.72	0.00	26 606.24	0.00	68 746.96
Opérations de l'exercice	248 010.29	243 476.36	685 766.18	168 873.64	933 776.47	412 350.00
TOTAUX	248 010.29	285 617.08	685 766.18	195 479.88	933 776.47	481 096.96
Résultats de clôture		37 606.79	490 286.30		452 679.51	

15 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés	0.00	0.00	6 848.23	0.00	6 848.23	0.00
Opérations de l'exercice	1 559.54	1 559.54	50 566.29	70 096.97	52 125.83	71 656.51
TOTAUX	1 559.54	1 559.54	57 414.52	70 096.97	58 974.06	71 656.51
Résultats de clôture		0.00		12 682.45		12 682.45

15 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 : BUDGET MASMEJEAN

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés		42 600.00	15 219.35		15 219.35	42 600.00
Opérations de l'exercice	74 720.85	87 103.35	74 720.85	15 219.35	149 441.70	102 322.70
TOTAUX	74 720.85	129 703.35	89 940.20	15 219.35	164 661.05	144 922.70
Résultats de clôture		54 982.50	74 720.85		19 738.35	

15 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 : BUDGET LA CURE

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés	./.	./.	140.00		140.00	0.00
Opérations de l'exercice	./.	./.	676.25	5 617.41	676.25	5 617.41
TOTAUX	./.	./.	816.25	5 617.41	816.25	5 617.41
Résultats de clôture		0.00		4 801.16		4 801.16

15 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 : BUDGET ENFANCE ET JEUNESSE

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés	./.	./.	./.	./.	./.	./.
Opérations de l'exercice	163 799.28	163 799.28	./.	./.	163.799.28	163 799.28
TOTAUX	163 799.28	163 799.28	./.	./.	163 799.28	163 799.28
Résultats de clôture		0.00		./.		0.00

15 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Subventions 2015

Porteur du projet	Activité à financer	Subvention accordée
Association des métiers d'Arts en Cévennes	Festival "Métiers d'Art 2015"	2 000.00

Association Terre de Liens	Acquisition foncière du Salson à St Frézal de Ventalon	1 000.00
Association sur le chemin de Robert Louis Stevenson	Renforcer les actions de l'association ; Approfondissement des partenariats ; Mise en réseau des acteurs de la grande itinérance ; Adaptation aux nouvelles pratiques de la marche pour attirer et fidéliser les visiteurs	300.00
Mission Locale de Lozère	Fonctionnement 2015	300.00
Association Mont Lozère Elevage	Exposition-vente de reproducteurs	300.00
GOURRIER Florent	Projet d'installation d'un garage de réparation automobile et agricole	1 000.00
Total subventions 2015		4 900.00

Le Président invite le conseil à délibérer et approuver les budgets primitifs de la CCCML comme suit, dans le tableau en bas à droite.

8. Subventions 2015 – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président informe l'assemblée que la communauté de communes a réceptionné des demandes de subvention pour 2015. Il rappelle que la CCCML, pour les années précédentes, n'accordait pas de subvention en dehors du Contrat Educatif Local, exception faite pour les projets économiquement et culturellement d'envergure pour le territoire. Force est de constater qu'à ce jour, les demandes de subventions sont plus nombreuses et la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère ne peut pas répondre favorablement à l'ensemble des porteurs de projets.

Ainsi, l'assemblée propose à titre exceptionnel d'attribuer les subventions 2015 comme suit, dans les tableaux en bas de la page 38.

Il est précisé que la subvention pour Florent GOURRIER est accordée, car ce type d'entreprise absente du périmètre communautaire impose à la population d'importants déplacements. Son implantation sur notre territoire est un réel service au public pour l'ensemble des habitants du territoire et l'activité économique (agriculteur, artisans, ...). Les subventions accordées seront versées en une seule fois après le déroulement de l'action. Pour ce faire, le bénéficiaire devra, par tous les moyens à sa disposition, apporter la preuve de la réa-

lisation de l'action proposée ci-avant.

Camille LECAT intervient pour la demande de l'Union LR des Acteurs Castanéicole (ULRAC). Il rappelle que les traitements dans la lutte contre le cynips du châtaignier sont coûteux, car ils consistent à lâcher des mouches sur une grande étendue. Le débat reste le même que pour toutes les subventions, car c'est un don sans recette. Matthias CORNEVAUX et Alain JAFFARD sont du même avis et supposent qu'il est plus pertinent de subventionner l'agriculteur directement sur le territoire. Jean Pierre ALLIER précise qu'il n'est pas possible à la CCCML de participer à tous les niveaux. Cette structure lutte contre le cynips de la châtaigne au niveau national. Camille LECAT propose de se renseigner sur cette structure, son activité et l'impact qu'elle peut avoir sur le territoire en matière de protection castanéicole. Il demande le report cette demande de subvention au prochain conseil.

17 VOIX POUR, ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

9. État d'avancement des projets en cours

CCCML 2005 – 2015, dix ans déjà : L'anniversaire de la CCCML se déroulera après le conseil communautaire au Pont de Montvert. La Maison des Services au Public (MSAP) est chargée de l'organisation du reportage retraçant les 10 ans de réalisation de la CCCML. Les membres de l'ancien conseil seront conviés. Stéphan MAURIN est chargé de la publication dans la presse.

Presbytère du Pont de Montvert : Alain JAFFARD a relancé Mme MEJEAN,

référente de la Poste. Sans réponse de sa part, il propose de porter à l'ordre du jour du prochain conseil le lancement de l'opération.

ZAE Masméjean : Jean Pierre ALLIER présente les demandes d'acquisition de terrains des porteurs de projets. La première émane de Julie MERCEY, Graphiste qui sollicite la CCCML pour l'acquisition du lot n°2. Cette entreprise propose ses services dans les domaines du graphisme indépendant. Actuellement en couveuse d'entreprise, ce porteur de projet envisage une construction à ossature bois avec un label qualité écolo-

gique pour son activité et son habitation principale.

Le terrain sollicité est le lot n°2 de la ZAE de Masméjean, d'une contenance de 1 300m² à détacher de la parcelle A97, pour un montant de 11 € ht le m².

Le Président propose au conseil d'approuver le cahier des charges de cession de terrain au profit de Julie MERCEY

17 VOIX POUR, ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

La deuxième demande émane de Matthias CORNEVAUX qui sollicite la CCCML pour l'acquisition du lot n°1.

Budget Primitif 2015 : budget principal

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT
356 033.05 €

DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT
1 789 554.05 €

17 VOIX POUR, ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Budget Primitif 2015 : budget annexe ZAE de Masméjean

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT
168 658.89 €

DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT
128 620.85 €

17 VOIX POUR, ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Budget Primitif 2015 : budget annexe Enfance et Jeunesse

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT
227 233.91 €

DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT
0.00 €

17 VOIX POUR, ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Budget Primitif 2015 : budget annexe La Cure

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT
1 970.00 €

DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT
383 920.00 €

17 VOIX POUR, ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Cette entreprise propose ses services dans les domaines des travaux paysagers et forestiers. Actuellement installé à Cocurès, ce porteur de projet envisage son installation sur le territoire pour le développement de son activité et la construction de son habitation principale. Le terrain sollicité est le lot n°1 de la ZAE de Masméjean, d'une contenance de 1 500m² à détacher de la parcelle A97, pour un montant de 11 € ht le m².

Considérant la décision à prendre et l'engagement qu'il peut avoir avec ce point, Matthias CORNEVAUX ne prend pas part au débat et au vote qui suit.

16 VOIX POUR, ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Enfance et Jeunesse : Camille LECAT informe que dans l'ensemble, le service administratif de l'Ass. Trait d'Union tient compte de nos remarques sur les comptes prévisionnels et leurs répartitions sur les différentes activités. Toutefois un problème de pilotage semble paraître. En effet, notre communauté de communes a voté l'augmentation de jours d'ouverture des crèches, mais ce n'est pas le cas de la CCCHG qui s'aperçoit qu'elle doit payer ces prestations supplémentaires. L'Ass. Trait d'Union souhaite présenter son bilan lors d'un prochain conseil communautaire.

L'Espinass - bâtiment principal : Les travaux ont bien avancé et le second œuvre est en cours. Le placo, le chauffage et ainsi que les murs en pierres sèches sont

presque finis. Un petit problème a été soulevé pour le carrelage intérieur.

Initialement était prévu un dallage en schiste, mais il a été modifié pour du carrelage en terre cuite. Quelle entreprise pourra se charger de la réalisation ? Une inquiétude est également portée sur les cofinancements. Le Leader n'est versé que si les autres financeurs ont versé leur subvention. Malheureusement, certains financeurs comme la Préfecture ou la région cumulent les retards de 6 mois à 1 an. Jean Pierre ALLIER propose de contacter les services instructeurs pour leur rappeler l'importance de verser les subventions en temps voulu. Camille LECAT propose de s'adresser directement à M. le Sous-préfet ou M. le Préfet.

Gendarmerie : Alain JAFARD informe que la mairie a pris l'engagement de déplacer un poteau incendie et d'éclairage public.

Projet bien-être de l'Abeille Noire : la présentation du projet de l'Arbre aux Abeilles est reportée.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance se termine à 23 h 00.

Site internet Communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère



Il y en a pour tous les goûts !

Petit zoom sur...

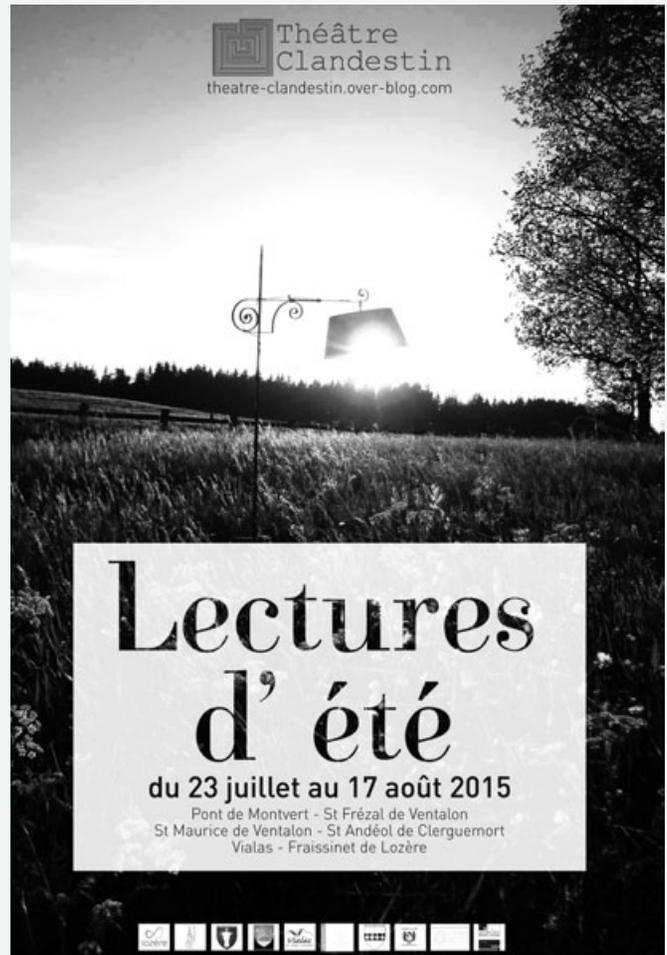
- Le volet association avec une boîte à outils interactive où vous pouvez retrouver l'essentiel des informations, guides et outils pour effectuer vos démarches en ligne. Un outil de veille, alimenté par la déléguée à la vie associative de Lozère, est également à votre disposition.

- En ce qui concerne les entreprises, une rubrique marché public vous est consacrée ! Vous pouvez, en vous inscrivant au préalable sur le site, télécharger en ligne les documents nécessaires au dépôt de vos candidatures.

- Particuliers, acteurs du territoire, venez découvrir les actualités en page d'accueil. Mais aussi le diaporama réalisé à l'occasion des dix ans de la Communauté de communes, retraçant toutes les réalisations passées et projets à venir. Sur la commune de Fraissinet de Lozère tous les documents relatifs au PLU sont consultables.

Ceci n'est qu'un avant goût ! De nombreuses autres renseignements sont disponibles sur le site. Tous à vos souris et venez surfer sur le territoire « Des Cévennes au Mont-Lozère ».

Maison des Services
au Public
MD



Mardi 4 AOÛT 2015 – 18H
SAINT MAURICE DE VENTALON
 – *L'Aubaret*

BAIN DE SOLEIL
 Farniente et plaisir de lire sont au programme de cette lecture. Un moment de détente, au soleil pour écouter avec délectation des textes qui évoquent ces moments de vacances du corps et de l'esprit. Alors à vos serviette de plage et lunette de soleil !

Dimanche 9 AOÛT 2015 – 19H
SAINT ANDÉOL DE CLEGMORT – *L'Espinac*

L'HOMME QUI PLANTAIT DES ARBRES
 L'homme qui plantait des arbres raconte l'histoire d'Elzéard Bouffier, un ber-

ger provençal, qui reboise patiemment un coin de pays d'où la vie s'était retirée. Un hommage à l'un des plus beaux textes de Jean Giono, au pied d'un châtaignier.

Jeudi 13 AOÛT - 21H
VIALAS – Moulin Bonijol de Figeirolles

LA TÊTE DANS LES ÉTOILES
 Voyage nocturne dans l'univers, celui des étoiles, des planètes et des galaxies. Sous la voûte céleste, nous vous invitons à écouter les textes des hommes évoquant l'infiniment grand et l'infiniment petit. Cette lecture sera accompagnée d'explications de passionnés d'étoiles...
 En partenariat avec l'Association du Moulin Bonijol de Figeirolles

Lundi 17 AOÛT – 21H
FRAISSINET DE LOZÈRE – Cour de la maison Roumégous

THÉÂTRE DÉCOMPOSÉ (DANS L'OBSCURITÉ)
 L'homme enfermé pour la vie dans un cercle, le laveur de cerveaux, l'homme poursuivi par un cheval, le coureur qui ne peut plus s'arrêter, l'illusionniste qui fait disparaître le monde... toute une galerie de personnages derrière un miroir onirique tourné vers le monde. Nous vous proposons un final avec Matei Visniec, auteur dramatique roumain, dans l'obscurité d'une cour de maison typique du Mont Lozère.

Pour plus d'info

theatre-clandestin.over-blog.com



Théâtre Clandestin



Club ados « Les Droulets »

Depuis quelques mois, le club ados du Pont De Montvert reprend du service !

Ayant une nouvelle animatrice, Pauline, Zoé, Paola, Eugénie, Anna et Joris bénéficient de journées, après midi et/ou soirées animées à leur initiative.

Les Droulets gagnent de l'argent en organisant des événements et l'utilisent pour faire des sorties et des activités ensemble.

En effet, ils ont participé au marché de Noël cet hiver. La vente de boissons chaudes a permis de réaliser une sortie « laser game » à Alès !

Ils ont rénové et redécoré leur « QG » grâce à leur imagination et leur motivation. Peinture, bombe, colle, clous, vis et découpe, ils se sont improvisés bricoleurs pour créer leur petit cocon.

Crêpes, gâteaux au chocolat et pizzas, on ne se refuse rien lors de nos après-midi créatives, de nos soirées film, de nos bricolages et RDV pour organiser les sorties et événements.

Bientôt un intervenant Graff viendras nous apprendre l'art du TAG, et nous préparons une soirée à thème pour l'été !

Nous nous retrouvons les samedis et parfois en semaine lors des vacances scolaires.



Si vous avez entre 14 et 18 ans, vous êtes bien sûr les bienvenus chez les Droulets.

Vous pouvez dans ce cas contacter Fanny (animatrice club ados) au 0665147843 ou par mail à verbeke.fanny@laposte.net

Fanny Verbeke

Horaires Maison des Services au Public

Lundi 9h30-12h
après-midi sur rendez-vous

Mardi 9h30-12h
après-midi sur rendez-vous

Mercredi 9h30-12h

Jedi 9h30-12h
après-midi : 15h-20h

Vendredi 9h30-12h

Besoin d'être accompagné, orienté dans vos démarches administratives ? Vous êtes un particulier, une entreprise, une association ?

Venez rencontrer vos animatrices de la Maison des Services au Public Des Cévennes au Mont Lozère.

Des postes informatiques, ainsi qu'une connexion internet y sont à votre disposition pour effectuer vos différentes démarches.

Pour plus d'informations n'hésitez pas à nous contacter

Par téléphone au : 04 34 09 06 14 ou

Par mail : cybermdeponddemontvert@gmail.com

Bâtiment de la mairie, rue du quai, 48 220 Le Pont de Montvert

L'association « Trait d'Union » séjour été 2015



Séjour Multi-sports au lac de Naussac pour les 8-14 ans

du 3 au 7 Août 2015

Le programme ? Canoë, parcours BMX (vélo tout terrain), piscine, accrobranche et parc à énigmes...

Viens prendre l'air au nord de la Lozère au bord du beau lac de Naussac.

Hébergement : pension complète au camping « Rondin des bois » au bord du lac.

Tarif : 200€/ enfant,
aides possibles de la CAF

Des inscriptions restent possibles

Certificat de natation obligatoire

INFORMATIONS IMPORTANTES

A l'inscription de votre/vos enfant(s) deux versements par chèque vous seront demandés, un versement de 50% du montant du séjour (encaissé avant le départ) et le solde comprenant les aides déductibles de la CAF (encaissé au retour). Sans ces versements l'inscription ne sera enregistrée.

Afin de participer aux séjours de « Trait d'Union » il faut être adhérent.

L'adhésion à l'association s'élève à 15€/an/famille.

La CAF peut vous aider, les aides dépendent de votre quotient familial, nous pouvons vous renseigner.

Pour les deux séjours en milieu aquatique un certificat de natation est exigé, il peut être délivré par un maître-nageur ou un moniteur diplômé dans les disciplines concernées.

Renseignements et inscriptions

Par mail : assotraitdunion48@orange.fr ou alsh.vf@laposte.net

Par téléphone : 04 66 31 47 04 ou 07 60 73 13 89

Courrier : Association «trait d'union »

Mairie : 48220 le Pont de Montvert



Petit jeu mystère...

Vous deviez deviner où et quand avait été prise cette photo? et qui se trouvait sur cette dernière... voici la réponse...

Route des crêtes, Saint Andéol de Clerguemort, 1er janvier 2015

Jeanne Brasseur - Pascale Filliau - Christelle Hypace - Stéphane Clarisse

